



COMMISSION
DE RÉGULATION
DE L'ÉNERGIE

OBSERVATOIRE

1^{ER} TRIMESTRE 2019 (DONNÉES AU 31/03/2019)

Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel

INTRODUCTION

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE (www.cre.fr).

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique surveillance.detail@cre.fr est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

Open Data



Les données publiées dans les observatoires des marchés de détail sont disponibles sur la page Open Data de la CRE.

SOMMAIRE

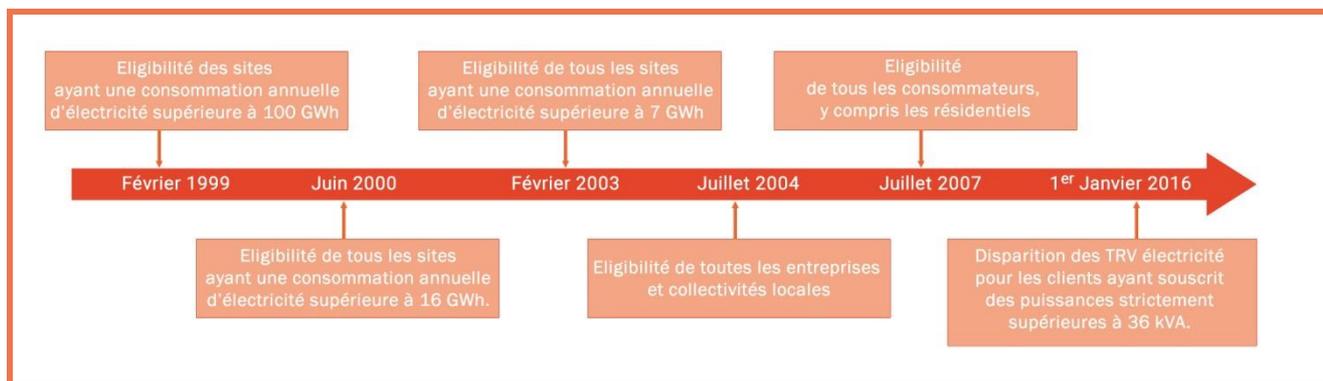
INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ.....	6
1. INTRODUCTION.....	6
2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF.....	7
3. ÉTAT DES LIEUX.....	8
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	8
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	9
3.3. PARTS DE MARCHÉ.....	10
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	11
3.5. DONNÉES SUR LE DISPOSITIF ARENH.....	12
3.6. FOURNISSEURS ACTIFS D'ÉLECTRICITÉ.....	13
4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....	16
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	16
4.2. VENTES BRUTES SUR LES MOIS ÉCOULÉS.....	16
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (TAUX DE SWITCH).....	20
5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ.....	21
5.1. POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	21
5.2. ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	22
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	23
5.4. COMPARAISON DES OFFRES.....	24
PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ.....	28
1. INTRODUCTION.....	28
2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF.....	29
3. ÉTAT DES LIEUX.....	30
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	30
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ.....	31
3.3. PARTS DE MARCHÉ.....	32
3.4. ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE.....	33
3.5. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	33
3.6. FOURNISSEURS DE GAZ NATUREL ACTIFS AU 31 MARS 2019.....	34
4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....	37
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ.....	37
4.2. VENTES BRUTES DES TRIMESTRES ÉCOULÉS.....	38
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS (TAUX DE SWITCH).....	41
5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	42
5.1. POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ENGIE.....	42
5.2. ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	43
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE DE GAZ NATUREL AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	45
5.4. COMPARAISON DES OFFRES.....	46
GLOSSAIRE.....	48

GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ	48
GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ELECTRICITE	48
GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ	49
INDEX DES FIGURES	50
INDEX DES TABLEAUX	51

PARTIE 1 : **LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ**

1. INTRODUCTION

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



Au 31 mars 2019, 38,6 millions de sites sont éligibles, ce qui représente environ 445 TWh de consommation annuelle d'électricité.

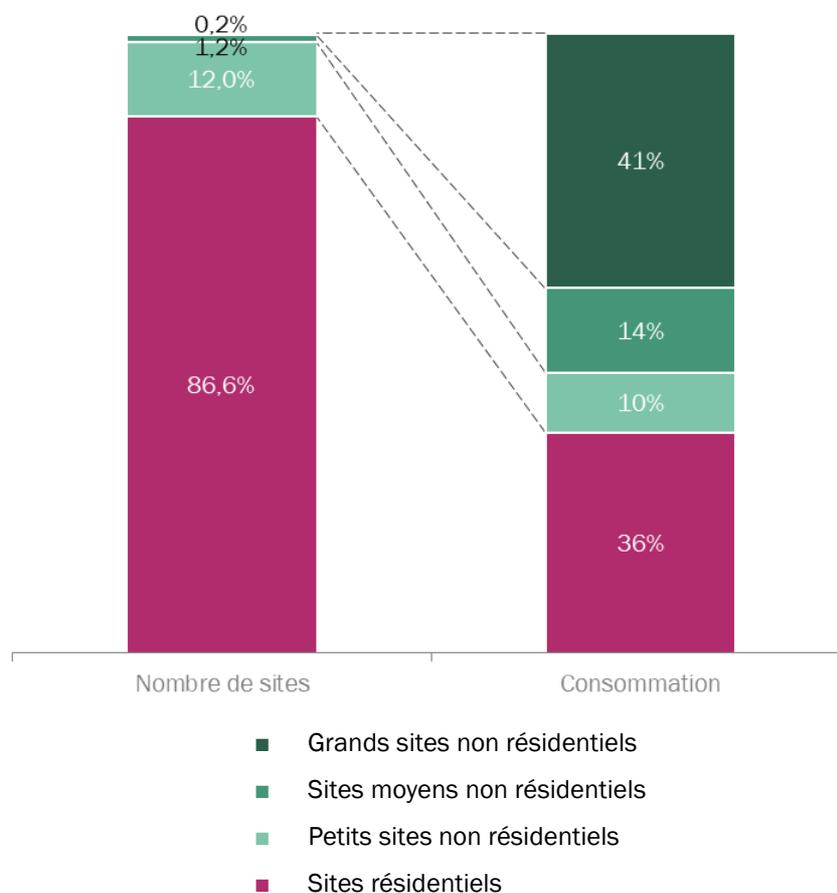
Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés de vente (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS (ex ERDF), Strasbourg Électricité Réseaux, Gaz et Électricité de Grenoble, URM, SICAIE de l'Oise, Géredis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

2. LES SEGMENTS DE CLIENTELE ET LEUR POIDS RESPECTIF

Figure 1 : Typologie des sites en électricité



Source : données GRD, RTE, fournisseurs – Analyse : CRE

Le marché se divise en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36 et 250 kW. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

3. ETAT DES LIEUX

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Nombre total de sites	32 824 000	32 704 000	5 071 000	5 060 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	7 874 000	7 430 000	1 969 000	1 886 000
▶ Fournisseurs historiques	343 000	272 000	716 000	707 000
▶ Fournisseurs alternatifs	7 531 000	7 158 000	1 253 000	1 179 000
Sites au tarif réglementé	24 950 000	25 274 000	3 102 000	3 174 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	22,9 %	21,9 %	24,7 %	23,3 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée

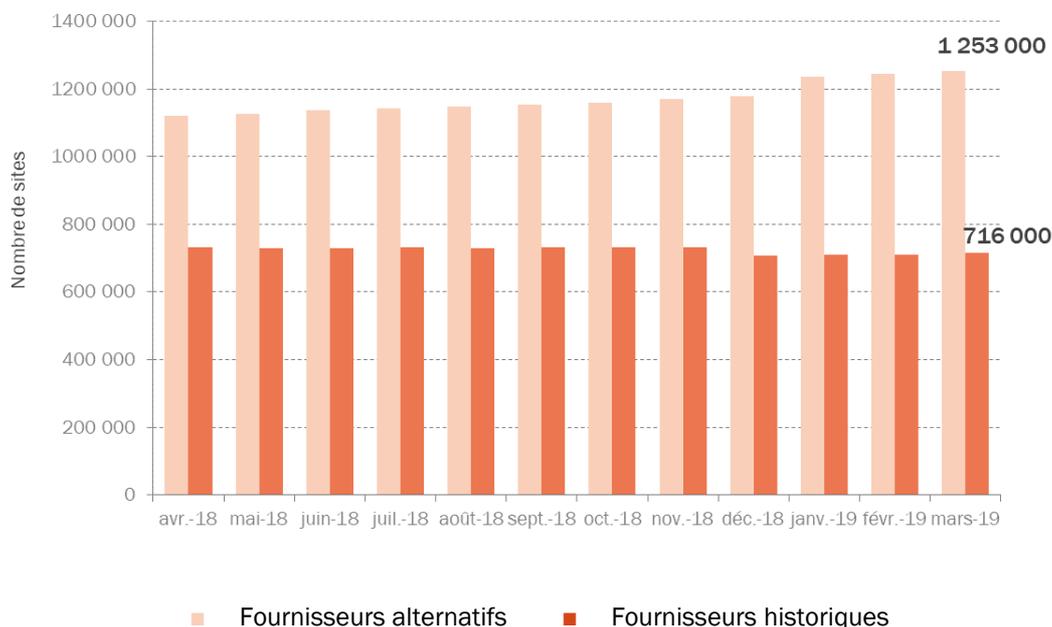
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Consommation totale des sites	156 TWh	155,71 TWh	281,73 TWh	283,6 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	33,87 TWh	31,72 TWh	254,63 TWh	255,62 TWh
▶ Fournisseurs historiques	1,73 TWh	1,39 TWh	125,37 TWh	133,78 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	32,14 TWh	30,33 TWh	129,26 TWh	121,84 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	122,13 TWh	123,99 TWh	27,1 TWh	27,98 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	20,6 %	19,5 %	45,9 %	43 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

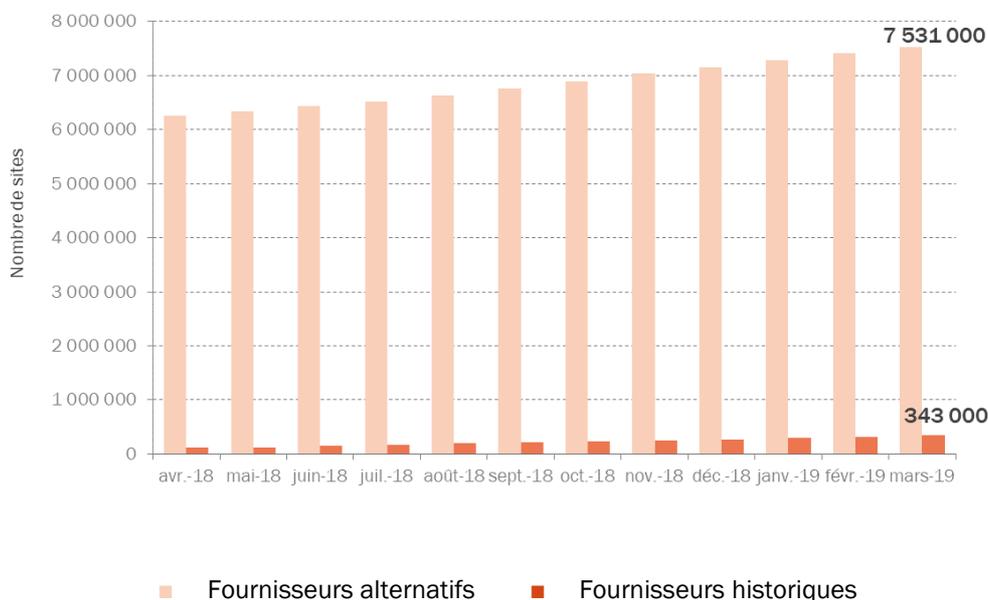
3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 2 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

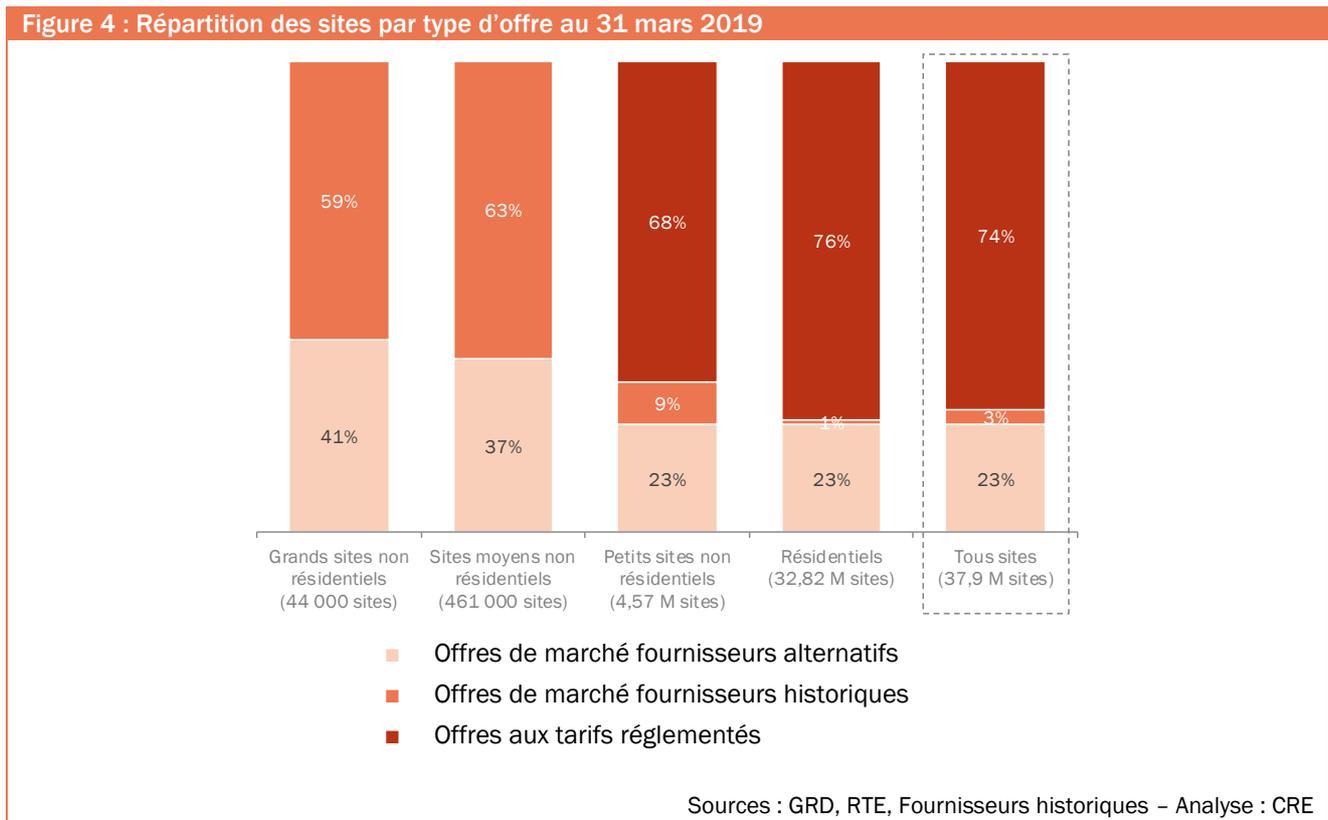
Figure 3 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché



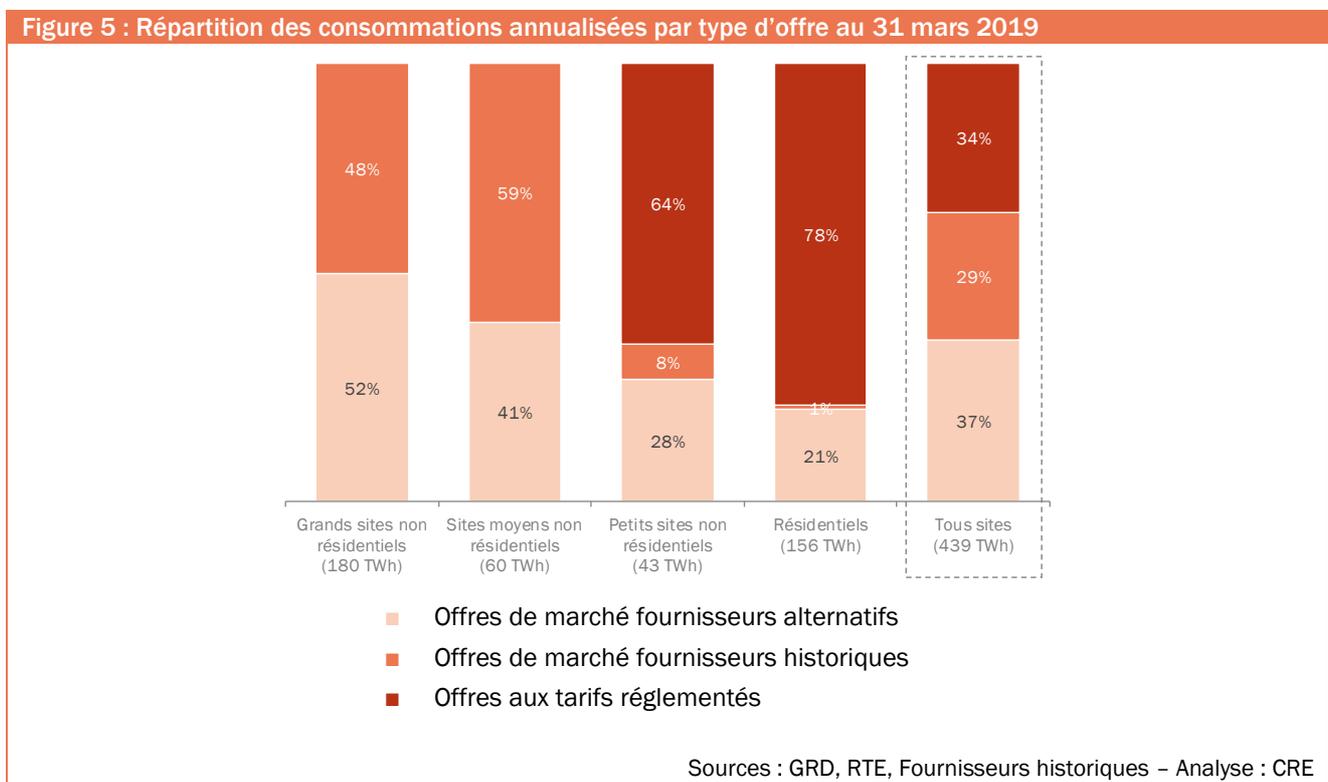
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 mars 2019, 9 843 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 8 784 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

3.3. Parts de marché



Au 31 mars 2019, environ 26% des sites sont en offre de marché, dont 23% auprès d'un fournisseur alternatif.

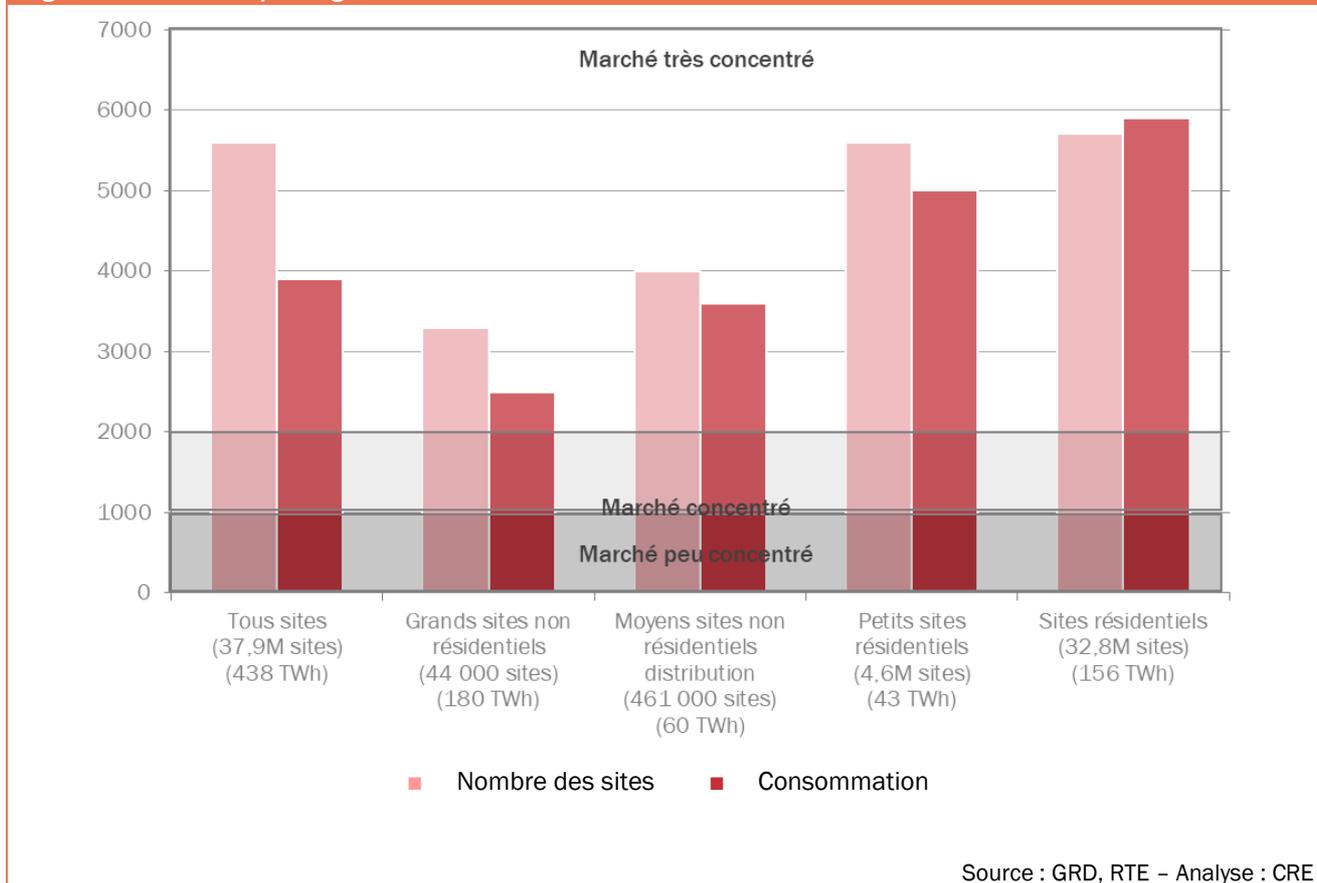


Au 31 mars 2019, environ 66% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 37% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)¹ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 mars 2019.

Figure 6 : Indice HHI par segment de marché



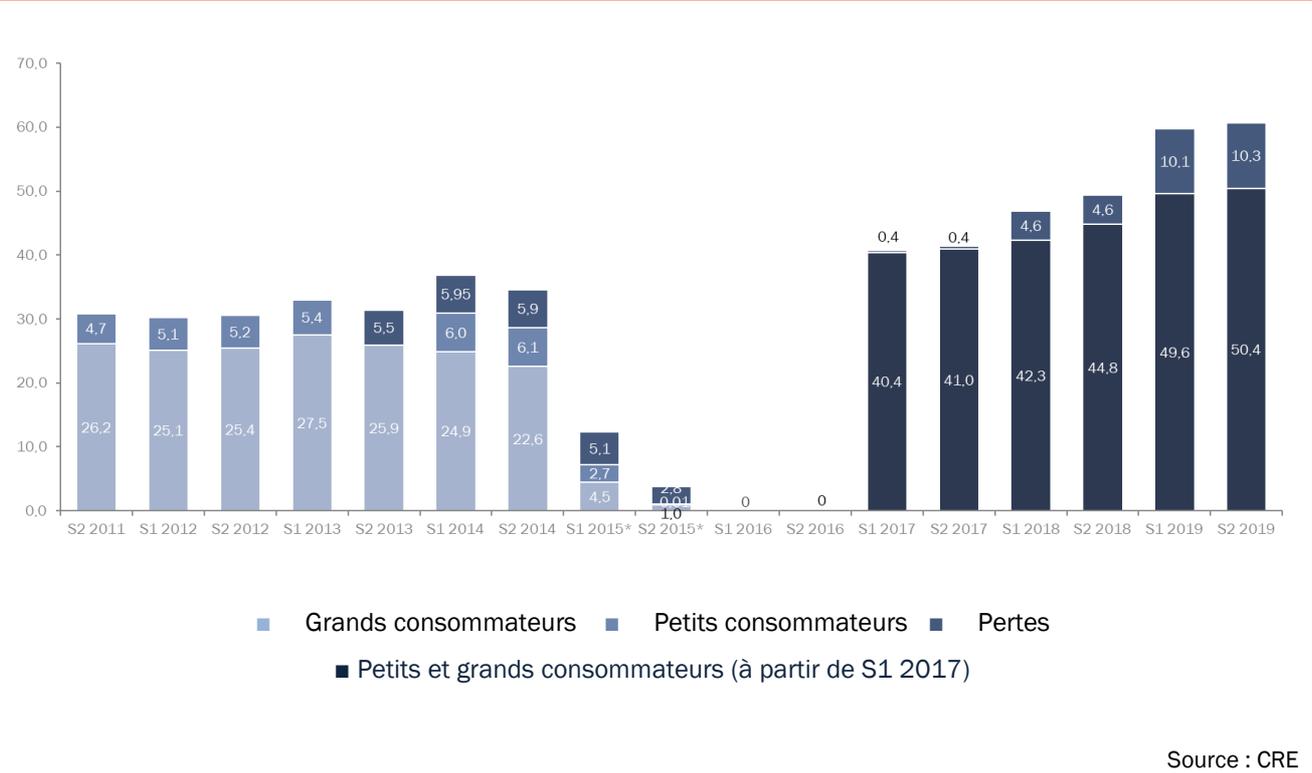
¹ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

3.5. Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le produit livré est plat pour l'ensemble des consommateurs.

Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur



Conformément à l'article L. 366-5 du code de l'énergie, la CRE publie sur son site la liste des fournisseurs (63 au total) ayant signé un accord-cadre avec Électricité de France : <http://www.cre.fr/media/fichiers/marches/liste-des-fournisseurs-ayant-signé-un-accord-cadre-avec-electricite-de-france>

3.6. Fournisseurs actifs d'électricité

Tableau 3 : Liste des fournisseurs nationaux d'électricité enregistrés sur le site energie-info² et actifs³ au 31 mars 2019

Fournisseurs Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
Fournisseurs alternatifs d'électricité					
Alpiq Energie France		●	●		
Alterna		●	●	●	●
Axpo		●			
Butagaz					●
Cdiscount Energie					●
Direct Énergie		●	●	●	●
EBM		●			
Edenkia		●	●		
EDSB l'agence		●	●	●	●
EkWateur				●	●
Elecocité				●	●
Electricité de Provence				●	●
Electricité de Savoie		●	●	●	
Enalp		●	●		
Enercoop		●	●	●	●
Energem		●	●		
Energie d'ici		●	●	●	●
Energies du Santerre		●	●	●	●

² Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs.³ Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il a au moins un site en contrat unique ;
- il est responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
- il est responsable d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL PREMIER TRIMESTRE 2019

Partie 1 : Le marché de détail de l'électricité

Fournisseurs Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
Energies E.LECLERC					•
Energies Libres		•	•		
ENGIE		•	•	•	•
ENI				•	•
Enovos		•	•		
Gedia		•	•	•	
GEG Source d'Energies		•	•	•	•
Greenyellow					•
Hydronext		•	•		
Hydroption		•	•		
Iberdrola		•	•		
Ilek					•
Lucia		•	•	•	•
Mint Energie					•
Ohm Energie					•
Planète OUI		•	•	•	•
Plum					•
Proxelia		•	•	•	•
Sélia		•	•	•	•
Solvay Energy Services		•	•		
SoWee					•
Total			•	•	

Fournisseurs Marques commerciales		Grands sites non résidentiels	Sites moyens non résidentiels	Petits sites non résidentiels	Sites résidentiels
Total Spring					•
Uniper		•	•		
Urban Solar Energy		•	•	•	•
Vattenfall		•	•	•	
Fournisseurs historiques d'électricité					
	•	•	•	•	

Sources : GRD, RTE, énergie-info – Analyse : CRE

Le tableau recense les fournisseurs qui, au dernier jour du trimestre de l'observatoire et pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site www.energie-info.fr⁴ ;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes de France métropolitaine raccordées au réseau de l'électricité (hors Corse) ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils remplissent l'une de ces conditions :
 - avoir au moins un site en contrat unique ;
 - être responsable d'équilibre d'au moins un site en CARD/CART ;
 - être responsable d'équilibre et avoir livré une partie de la consommation d'un site au cours du trimestre précédent.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90 % des communes ne sont pas cités.

Au 31 mars 2019, environ 160 fournisseurs non nationaux d'électricité sont actifs sur le territoire, dont les fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution). Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

⁴ Mis en ligne en septembre 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet www.energie-info.fr est développé par le médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la CRE, la DGCCRF et la DGEC.

4. ANALYSE EN DYNAMIQUE

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

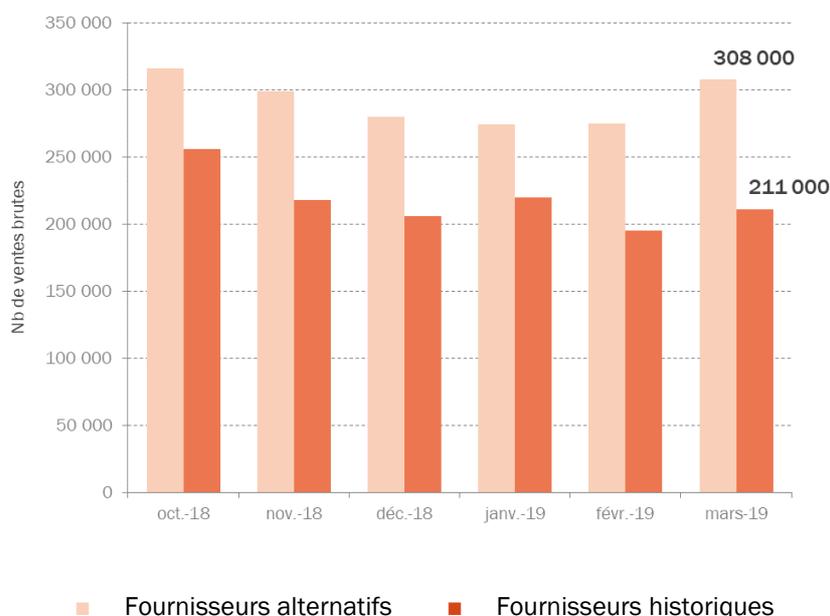
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T1 2019	T4 2018	T1 2019	T4 2018
Ventes brutes totales	1 481 000	1 575 000	315 000	128 000
▶ Fournisseurs historiques	625 000	680 000	114 000	70 000
▶ Fournisseurs alternatifs	856 000	895 000	201 000	58 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	57,8 %	56,8 %	63,8 %	45,3 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

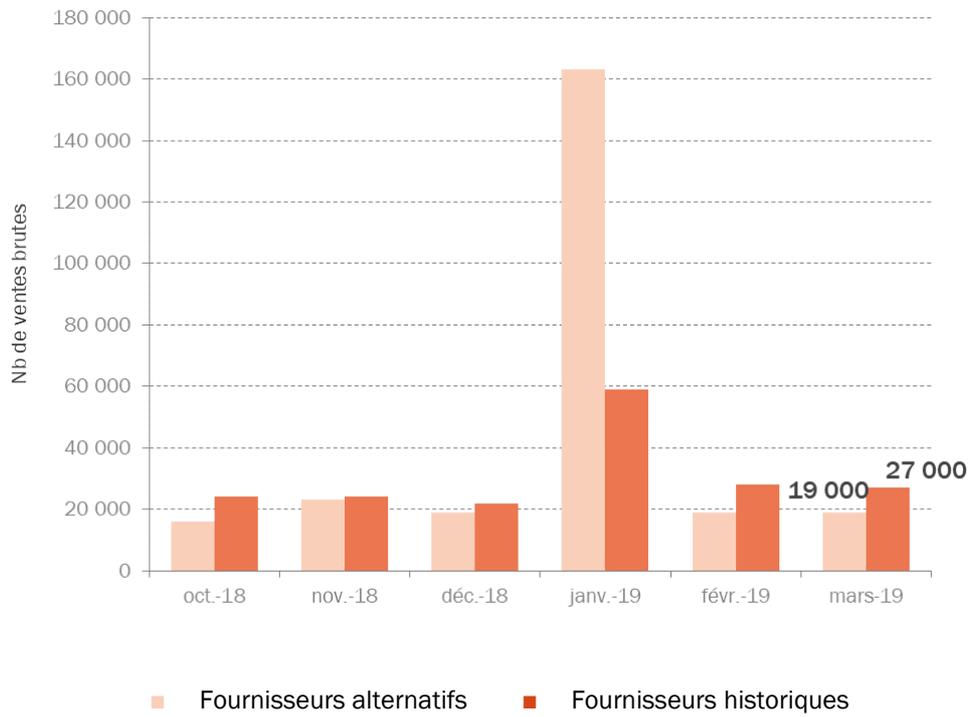
4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés

Figure 8 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel



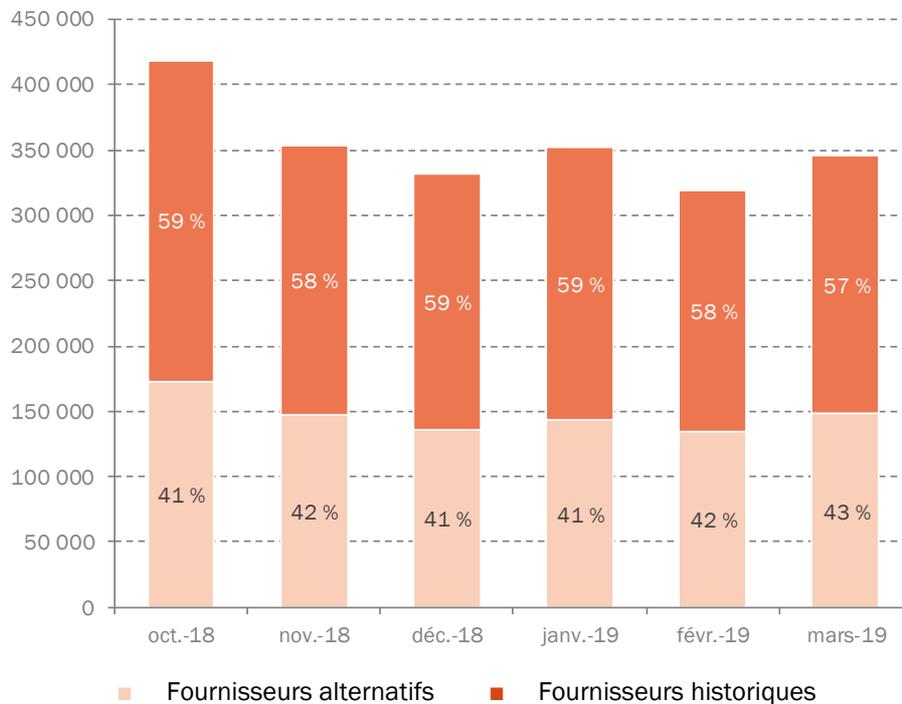
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel



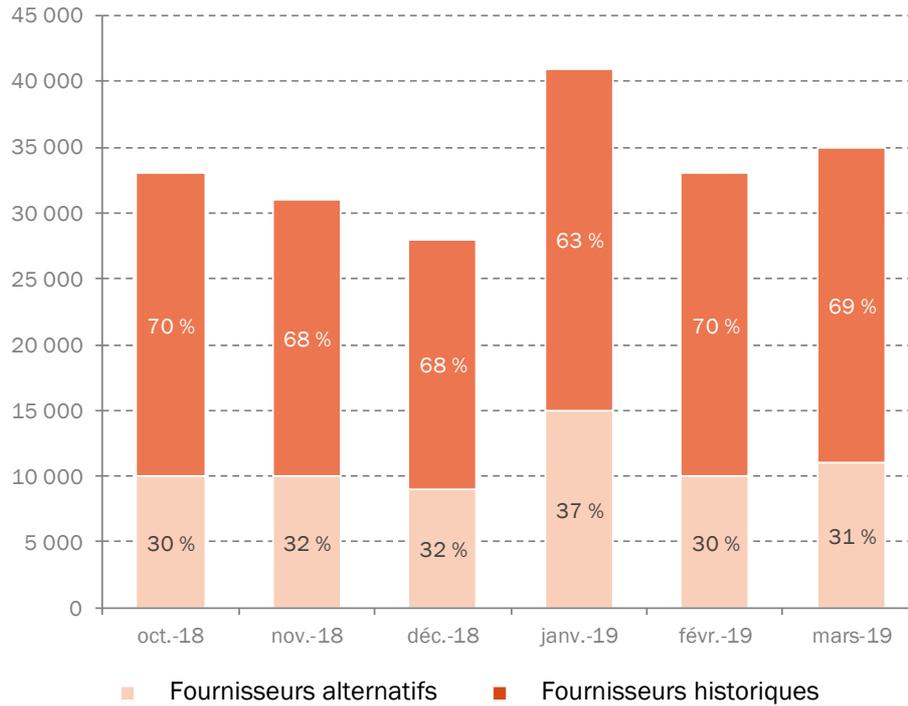
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 10 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel



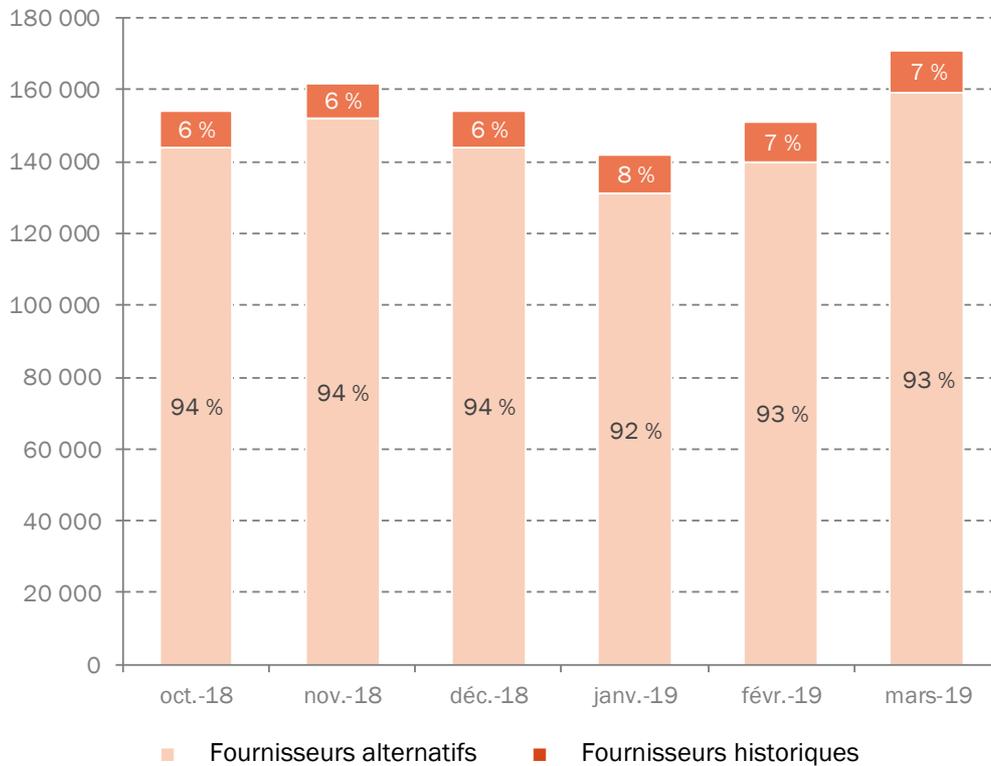
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 11 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel



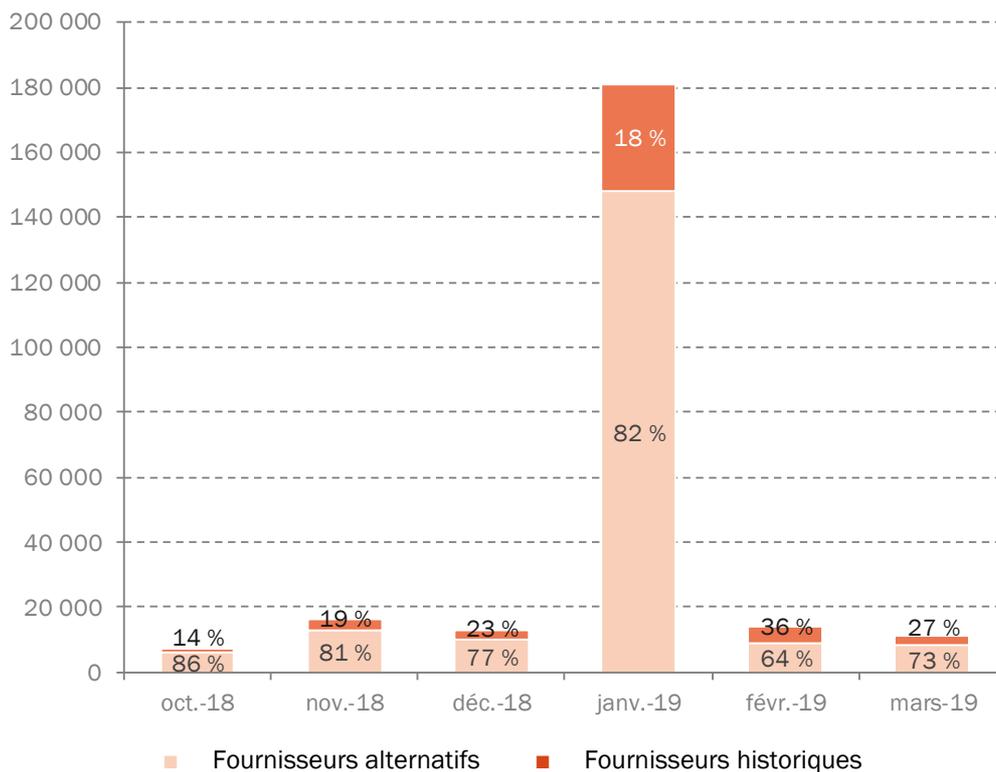
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 12 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 13 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

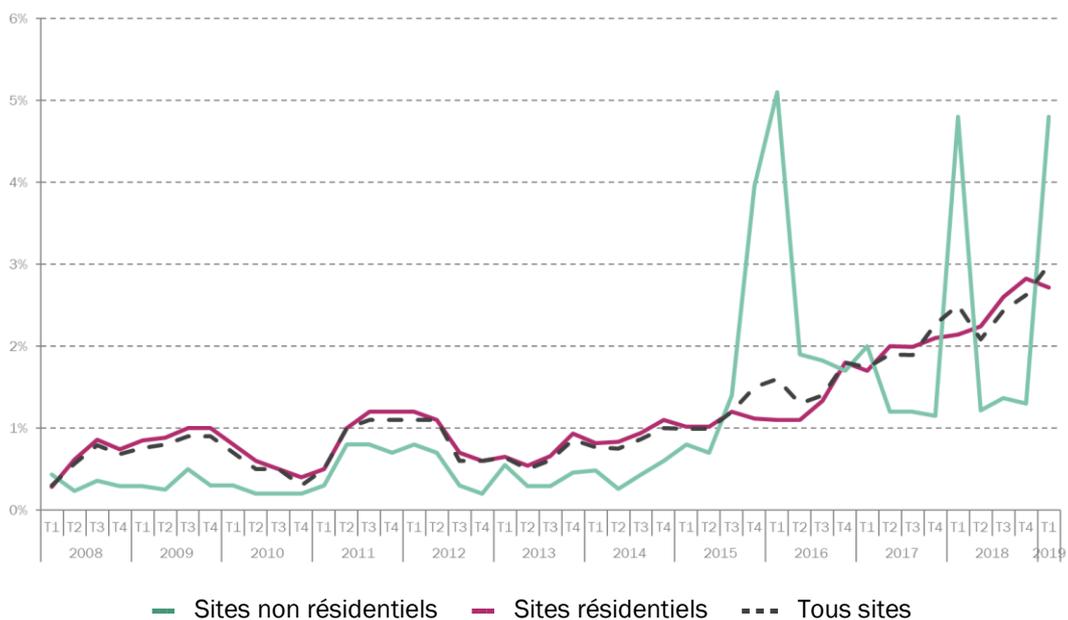
4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 14 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

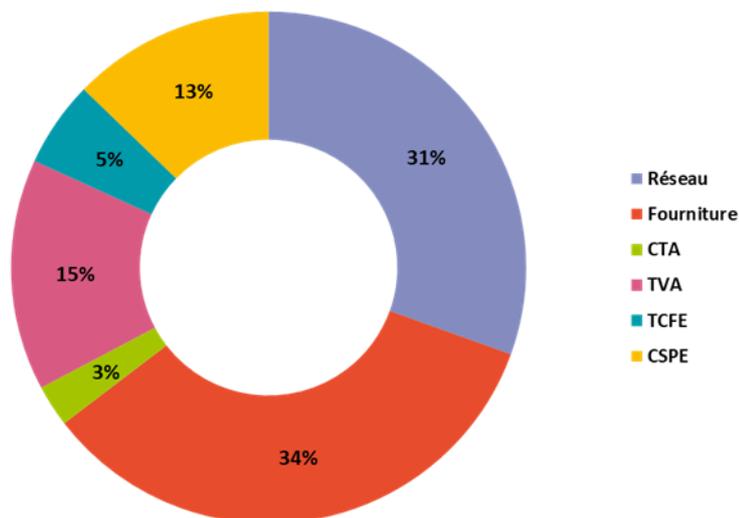
Exemple de lecture : au cours du Premier trimestre 2019, 2,7% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ

5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Figure 15 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 mars 2019



Source : Analyse CRE

Définitions

Client type : client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat)

Réseau : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 5 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur depuis le 1^{er} août 2017.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité

CTA : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

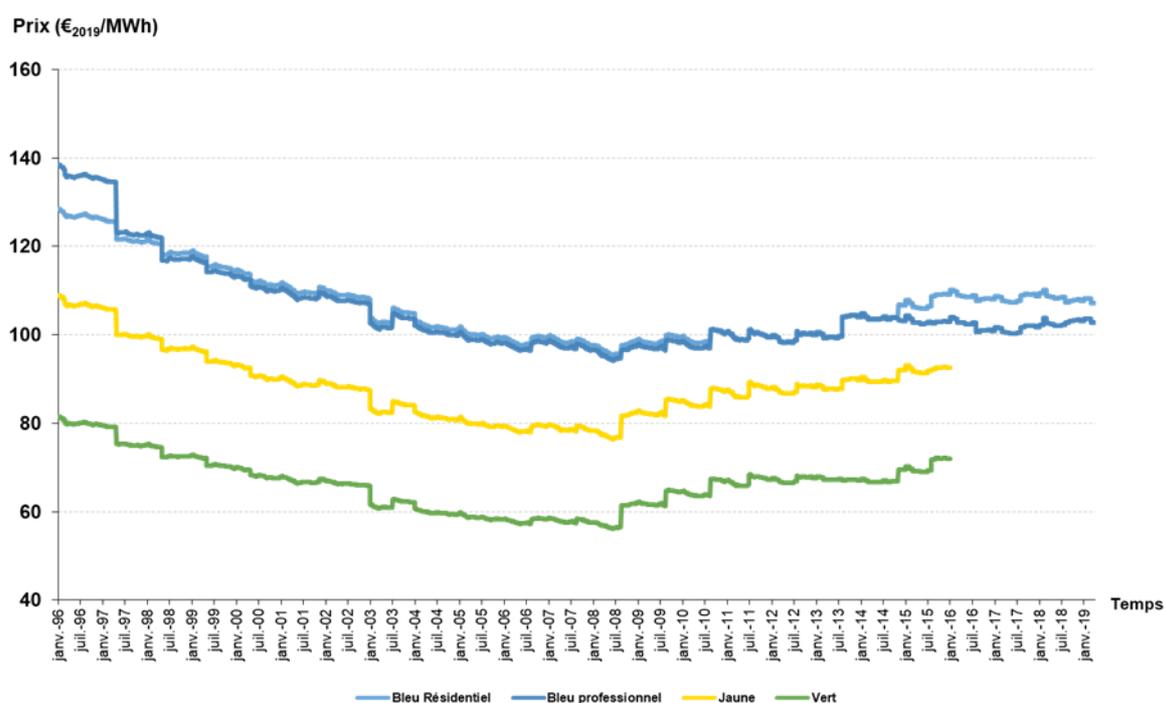
TCFE : Les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) sont définies par chaque commune et chaque département. Ces taxes sont payées par tous les consommateurs d'électricité dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les TCFE se déclinent en

- 1) Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) ;
- 2) Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE).

CSPE : La Contribution au service public de l'énergie (CSPE) est perçue pour le compte des Douanes et intégrée, en tant que recette au budget de l'État. Elle s'élève à 22,5€/MWh depuis le 1^{er} janvier 2016.

5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 16 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2016



Source : Analyse CRE

Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010*	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 ^{er} juillet 2011	+1,7 %		+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012	+2,0 %		+2,0 %	+2 %
1 ^{er} août 2013*	+5,0 %		+2,7 %	+0,0 %
1 ^{er} novembre 2014*	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %
1 ^{er} août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %
1 ^{er} août 2016*	-0,5 %	-1,5 %		
1 ^{er} août 2017 *	+1,7%	+1,7%		
1 ^{er} février 2018	+0,7%	+1,6%		
1 ^{er} août 2018	-0,5 %	+1,1%		

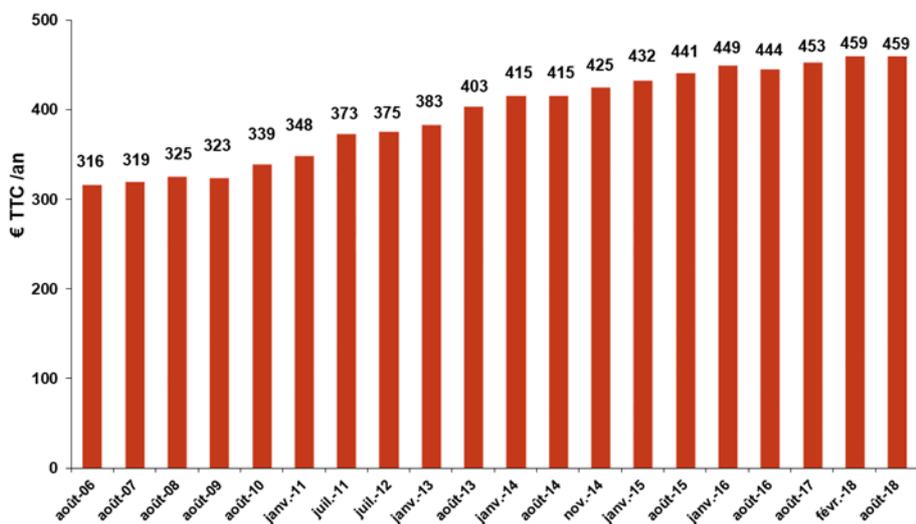
*Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure

Source : CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

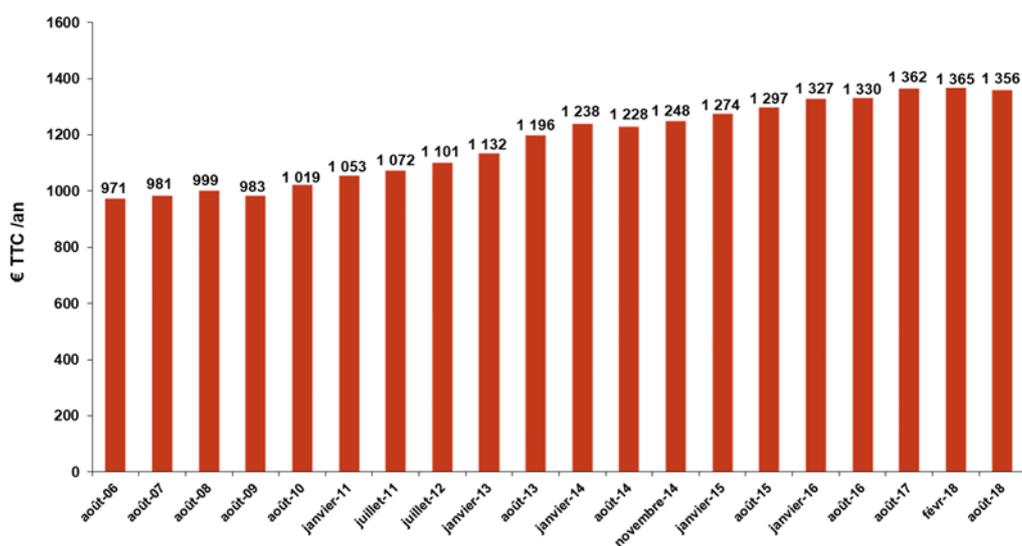
La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 KWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 KWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales et la TVA⁵.

Figure 17 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA



Source : CRE

Figure 18 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA



Source : CRE

⁵ Depuis le 1^{er} trimestre 2011, les taxes locales ont été établies sur la base du maximum réglementaire prévu.

5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable. Les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, ARENH, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 31 mars 2019 pour deux types de clients situés à Paris :

- un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
- un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres dites « vertes », dont la totalité de l'électricité provient de sources d'énergies renouvelables, sont comparées séparément.

Offres à prix variable

Figure 19 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base

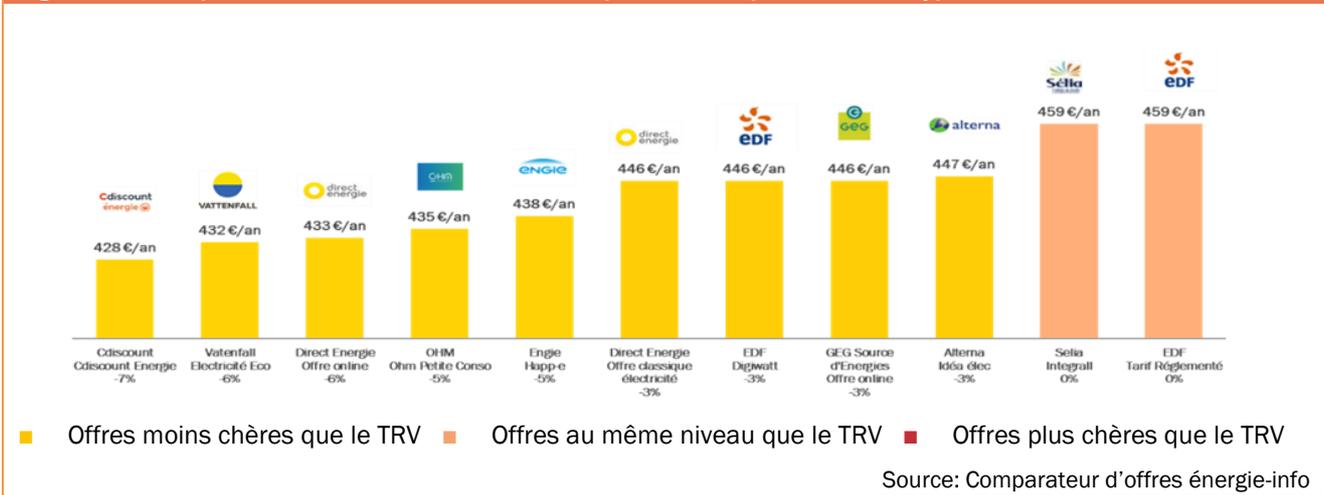
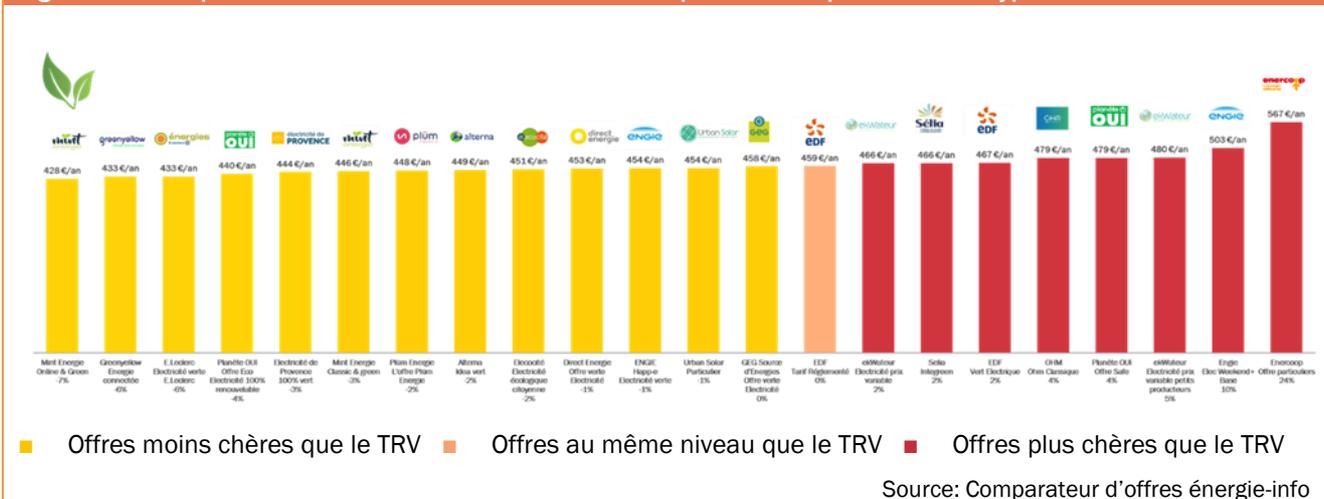


Figure 20 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base



Exemple de lecture : L'offre Online et Green proposée par Mint Energie au 31 mars 2019 est 7 % inférieure au tarif réglementé de vente.

Figure 21 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC

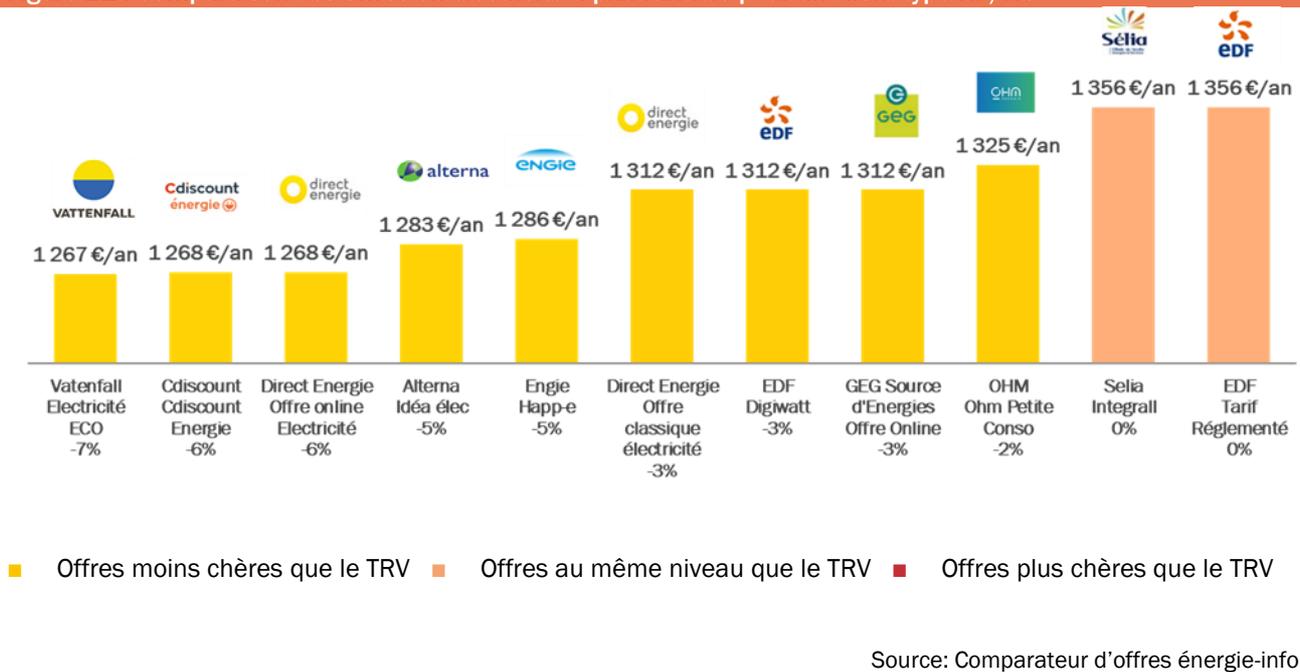
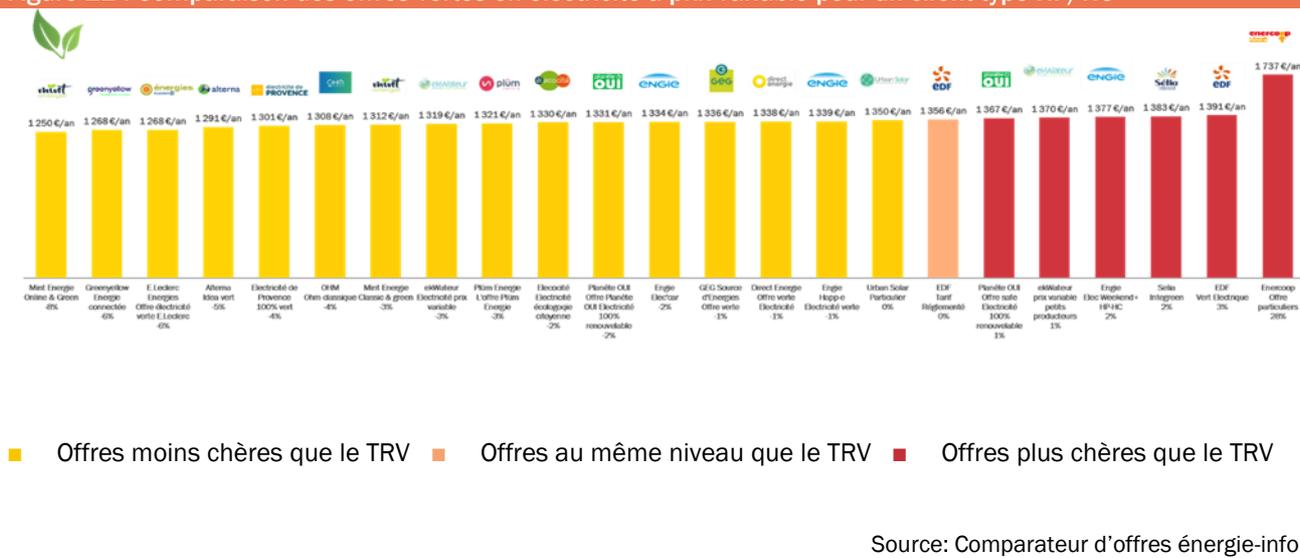
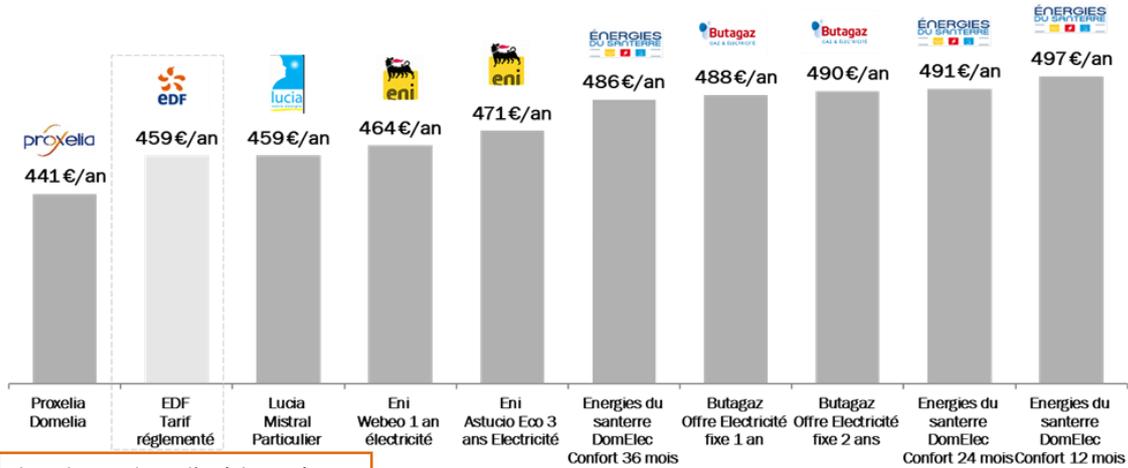


Figure 22 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC



Offres à prix fixe

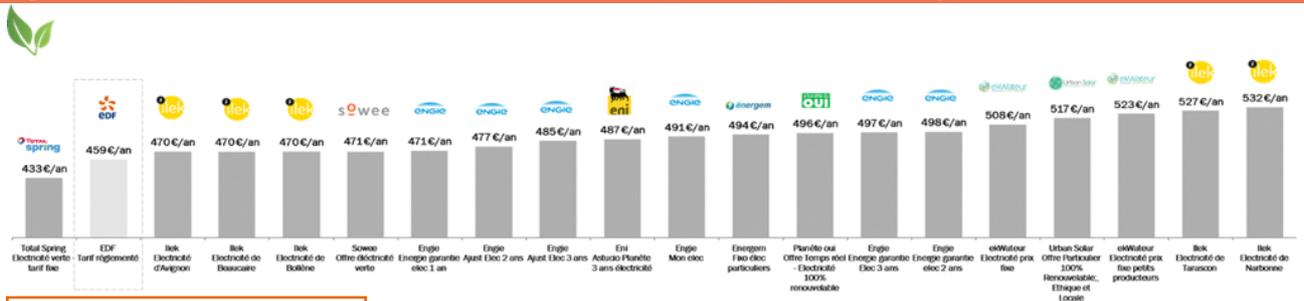
Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base



Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base



Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

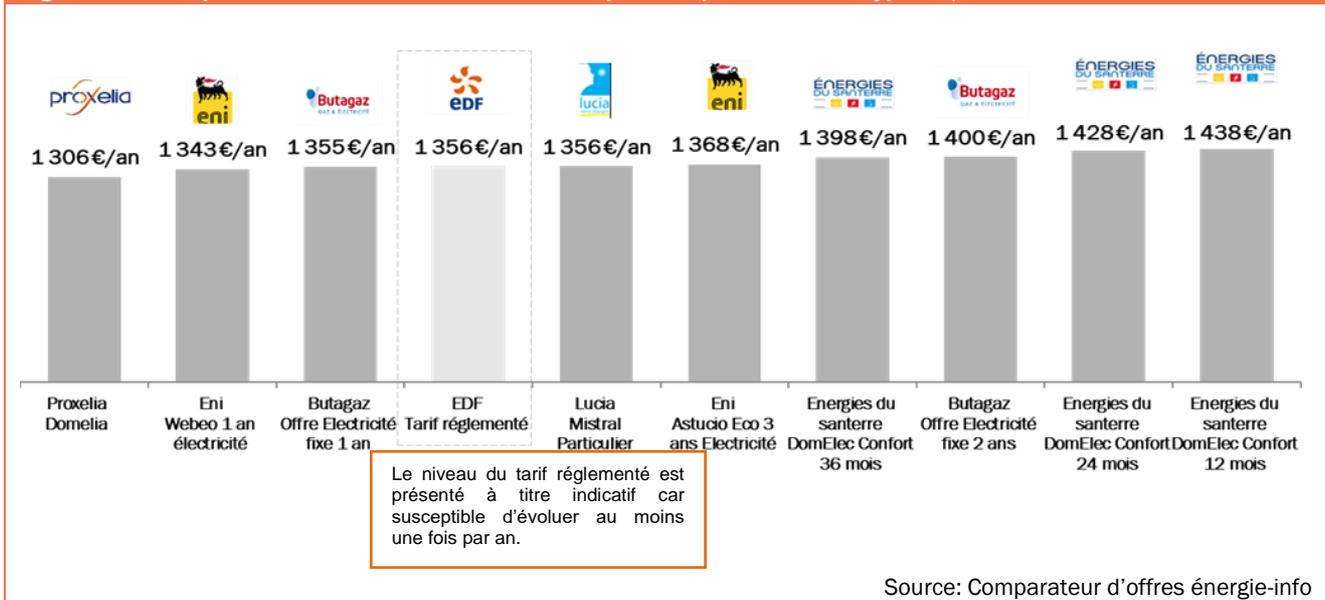
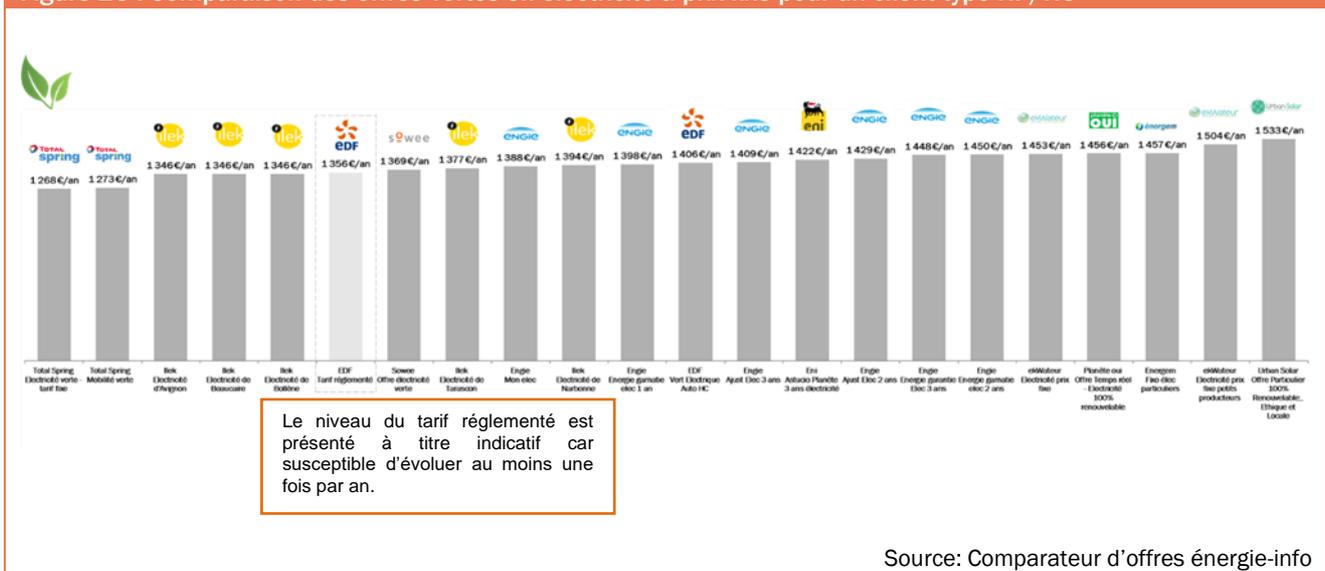


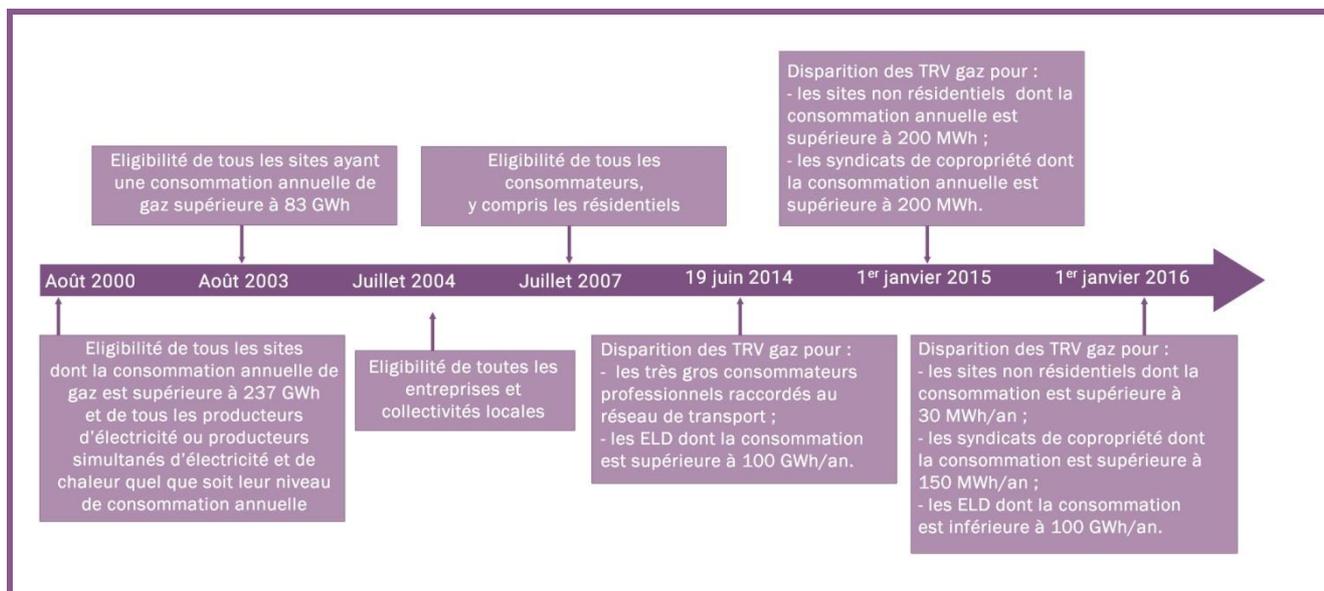
Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC



PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ

1. INTRODUCTION

L'ouverture du marché français du gaz⁶ a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 31 mars 2019, 11,5 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 467 TWh⁷.

Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés (TRV), proposés uniquement par les fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

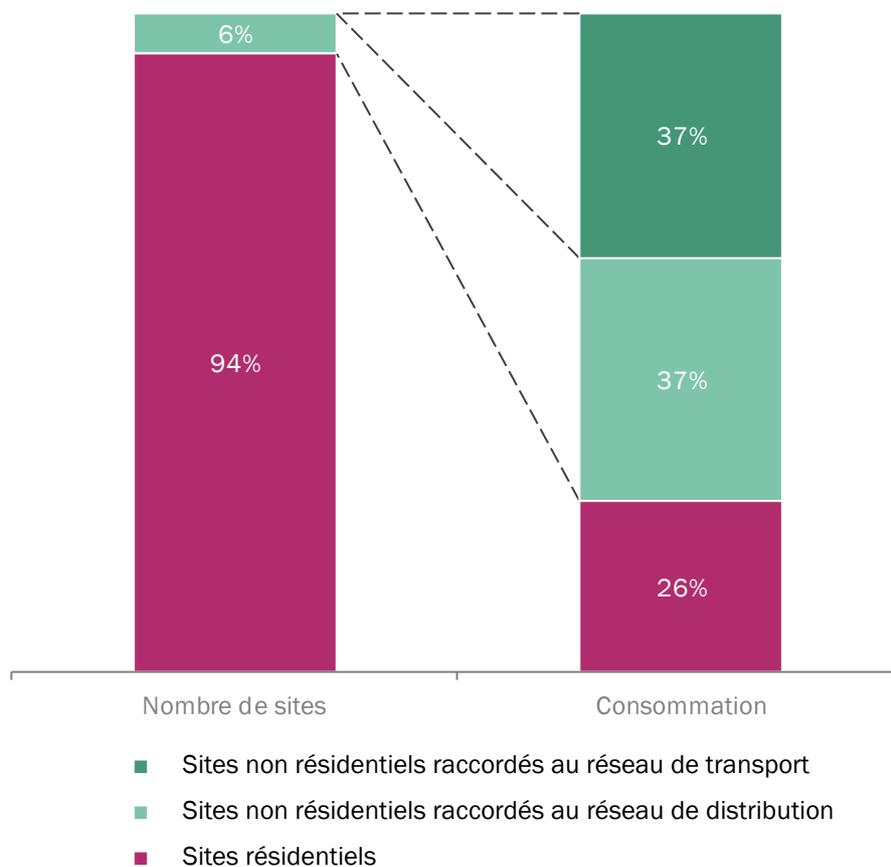
Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (ENGIE, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

⁶ Gaz naturel, hors grisous, gaz industriels et réseaux de GPL.

⁷ Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 464 TWh de consommation annualisée.

2. LES SEGMENTS DE CLIENTELE ET LEUR POIDS RESPECTIF

Figure 27 : Typologie des sites en gaz naturel



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- Sites non résidentiels distribution : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- Sites résidentiels : sites de consommation des clients particuliers.

3. ÉTAT DES LIEUX

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Nombre total de sites	10 723 000	10 708 000	659 000	659 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	6 540 000	6 392 000	597 000	595 000
▶ Fournisseurs historiques	3 290 000	3 243 000	307 000	307 000
▶ Fournisseurs alternatifs	3 250 000	3 149 000	289 000	288 000
Sites au tarif réglementé	4 183 000	4 316 000	62 000	65 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	30,3 %	29,4 %	43,9 %	43,6 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 7 : Synthèse en consommation annualisée

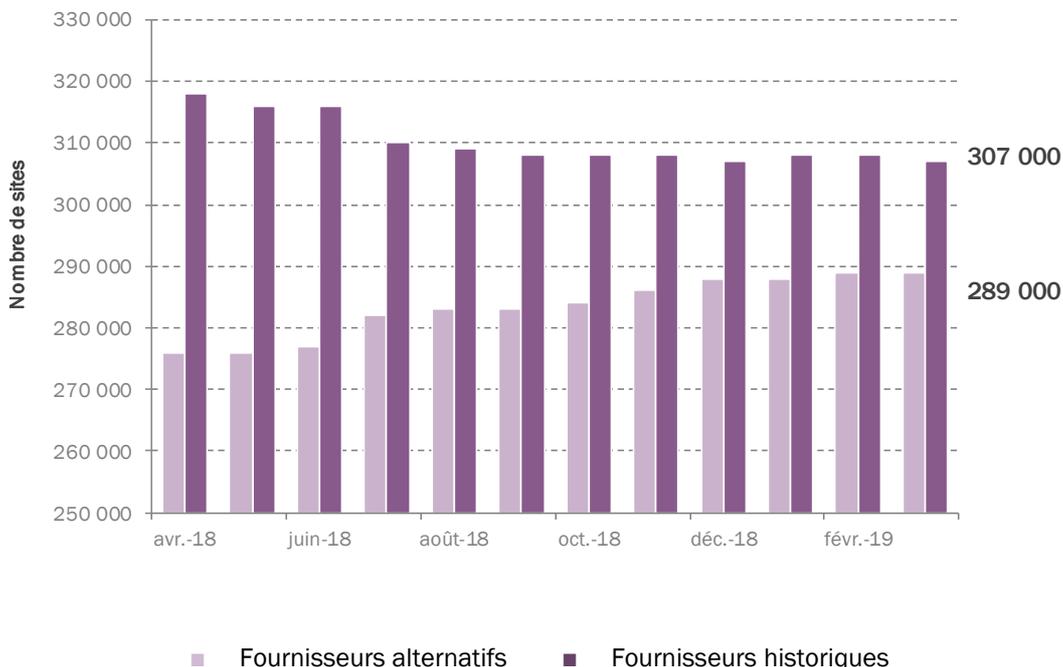
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Consommation totale des sites	118,9 TWh	118,8 TWh	344,9 TWh	366,8 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	73 TWh	71,6 TWh	344,3 TWh	365,7 TWh
▶ Fournisseurs historiques	38,7 TWh	38,1 TWh	100,9 TWh	119,7 TWh
▶ Fournisseurs alternatifs	34,3 TWh	33,5 TWh	243,3 TWh	246 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	45,8 TWh	47,2 TWh	0,6 TWh	1,1 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	28,9 %	28,2 %	70,6 %	67,1 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

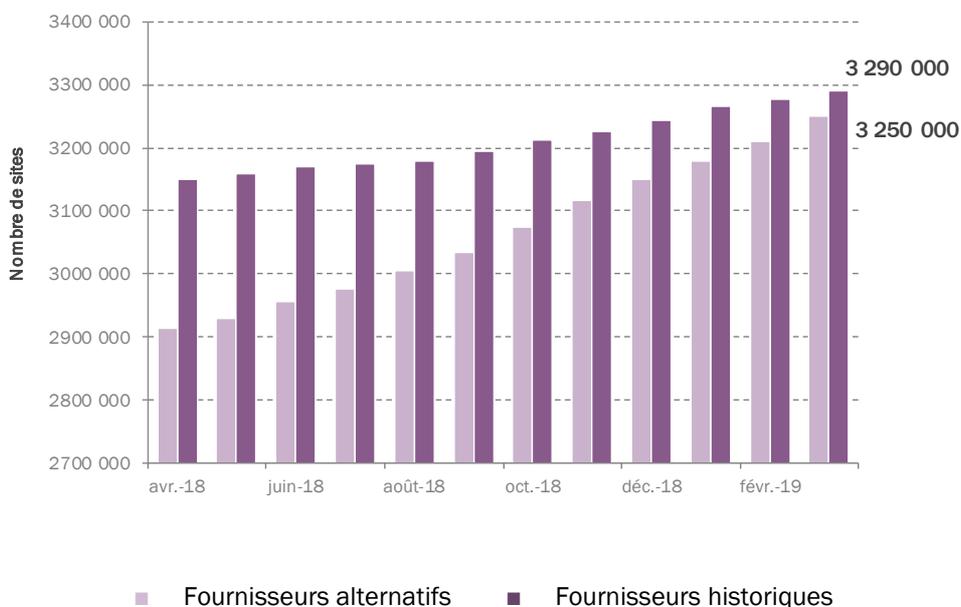
3.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 28 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 29 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché

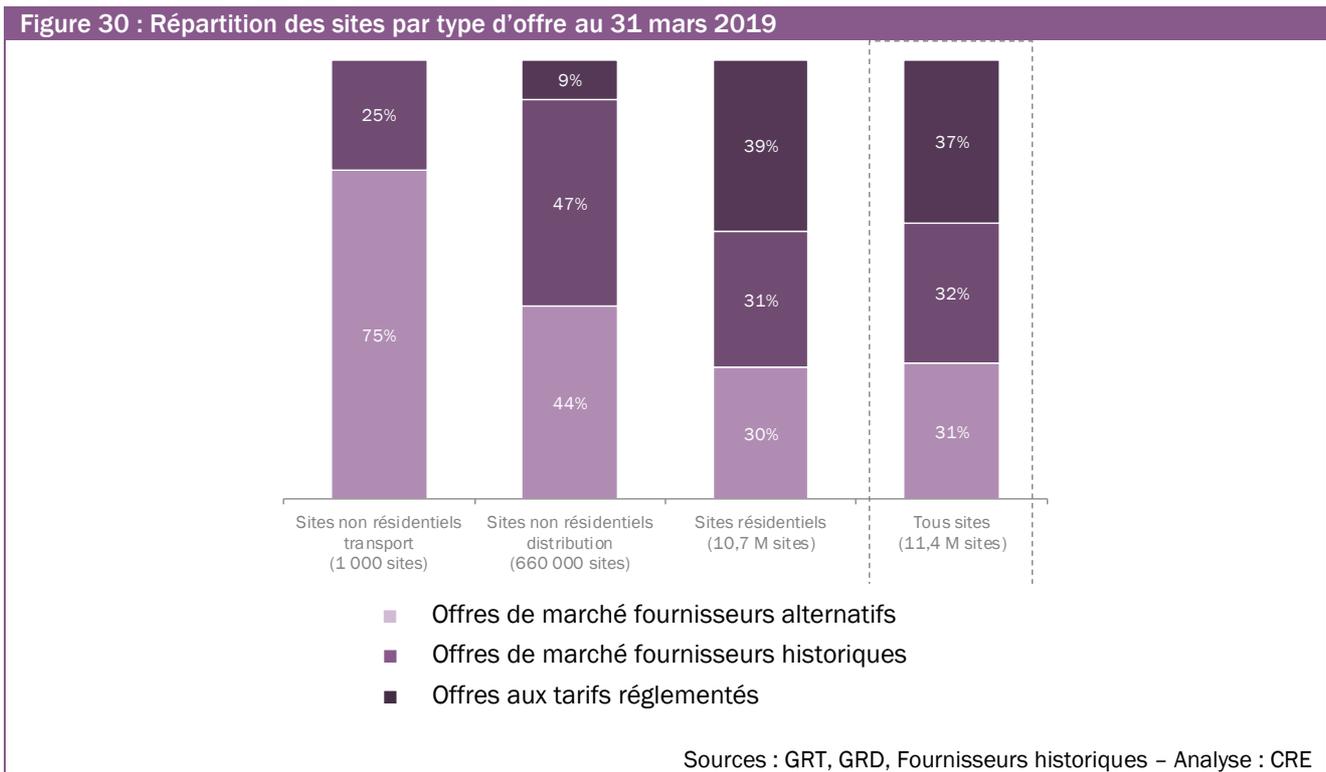


Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

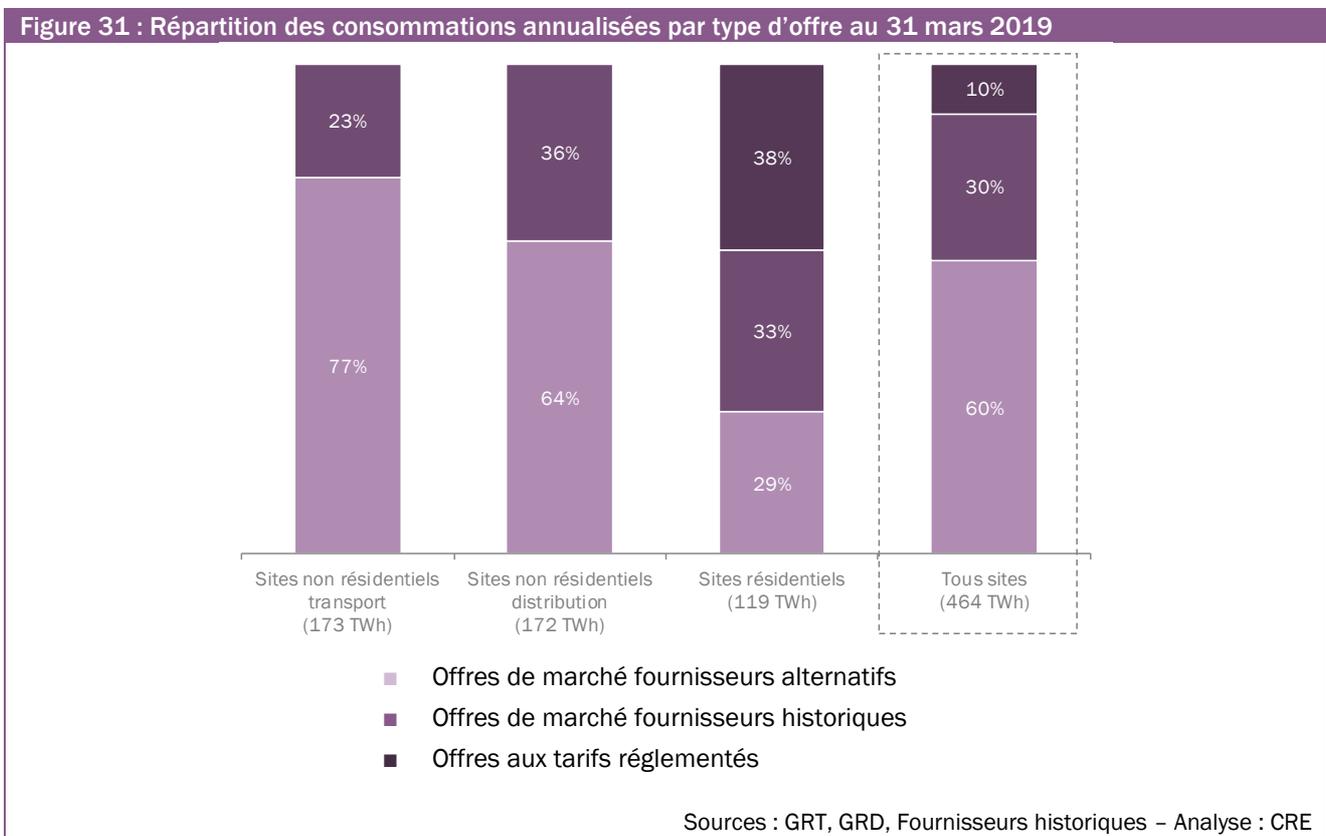
Au 31 mars 2019, 7 136 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 3 539 000 auprès d'un fournisseur alternatif.



3.3. Parts de marché



Au 31 mars 2019, environ 63% des sites sont en offre de marché, dont 31% auprès d'un fournisseur alternatif.



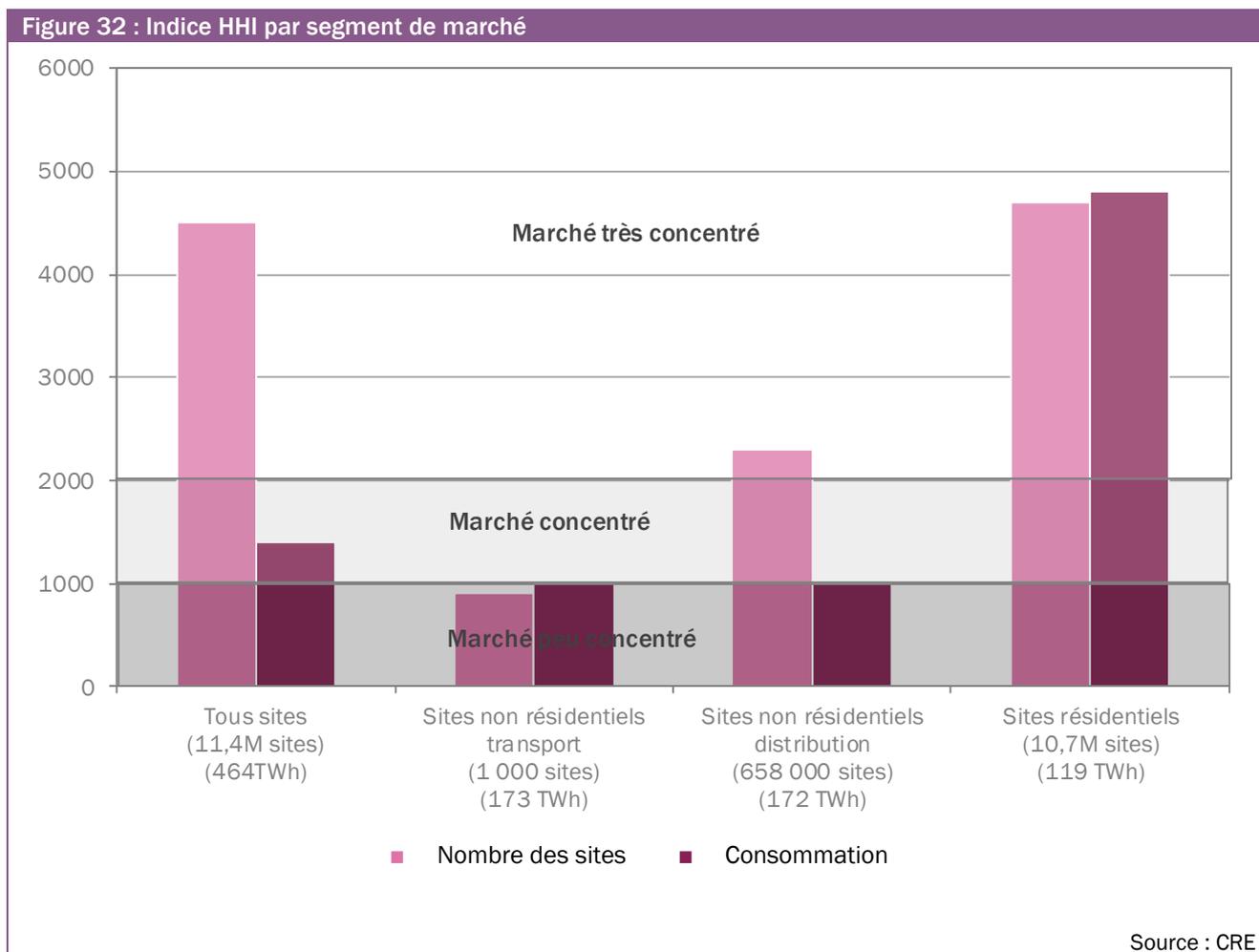
Au 31 mars 2019, environ 90% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 60% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.4. Analyse par zone géographique

Les différentes zones d'équilibrage de transport (ZET) ont fusionné le 1^{er} novembre 2018 en une zone unique : le *Trading Region France*. La CRE adaptera en conséquence son analyse par zone géographique dans ses prochains observatoires.

3.5. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)⁸ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 mars 2019.



⁸ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

3.6. Fournisseurs de gaz naturel actifs au 31 mars 2019

Tableau 8 : Liste des fournisseurs nationaux de gaz naturel enregistrés sur le site energie-info⁹ et actifs¹⁰ au 31 mars 2019

Fournisseurs, Marque(s) commerciale(s)	Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
Fournisseurs alternatifs de gaz naturel			
Alpiq		●	●
Alterna		●	●
Antargaz		●	●
Axpo		●	●
Breizh Gaz		●	●
Butagaz			●
Direct Énergie	 	●	●
Dyneff Gaz			●
EBM			●
EDF		●	●
EkWateur			●
Endesa Energia		●	●
Energies du Santerre		●	●
Eni		●	●
Enovos		●	●
Gas Natural Fenosa		●	●

⁹ Nom et marque(s) commerciale(s) des fournisseurs actualisés au 31 mars 2019.¹⁰ Un fournisseur est dit actif sur un segment donné s'il remplit l'une de ces conditions :

- il fournit au moins un site en gaz naturel ;
- il est expéditeur d'équilibre d'au moins un site en CAT ;
- il est expéditeur d'équilibre et a livré une partie de la consommation d'un site au cours de l'année précédente.

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE DÉTAIL PREMIER TRIMESTRE 2019

Partie 2 : Le marché de détail du gaz naturel

Fournisseurs, Marque(s) commerciale(s)	Sites transport non résidentiels	Sites distribution non résidentiels	Sites résidentiels
Gaz Européen 	●	●	
Gazprom Energy 	●	●	
GEG Source d'Energies 	●	●	
Iberdrola 	●	●	●
Ilek 			●
NATGAS France 	●	●	
PICOTY 		●	
SAVE 	●	●	
Sélia 		●	
Solvay Energy Services 	●	●	
SoWee 			●
Total Spring 			●
UNIPER 	●	●	
Vattenfall 	●	●	
Fournisseurs historiques de gaz naturel			
ENGIE (ex GDF Suez)  	●	●	●
ÉS 	●	●	
Gaz de Bordeaux 	●	●	●
Gedia 	●	●	
Total Energie Gaz 	●	●	

Sources : GRT, GRD, énergie-info, CRE – Analyse : CRE

Le tableau recense les fournisseurs qui pour chaque segment de clientèle :

- sont inscrits dans le moteur de recherche des fournisseurs par code postal, en ligne sur le site www.energie-info.fr¹¹ ;
- sont nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré proposer des offres dans au moins 90 % des communes françaises raccordées au réseau de gaz naturel¹² ;
- sont actifs, c'est-à-dire qu'ils sont expéditeurs et fournissent au moins un client du segment considéré.

Les fournisseurs qui n'ont pas souhaité s'inscrire sur le moteur de recherche des fournisseurs par code postal ou qui n'ont pas déclaré desservir plus de 90% des communes ne sont pas cités.

Au 31 mars 2019, près de 40 fournisseurs non nationaux sont actifs sur le territoire : 19 fournisseurs historiques (entreprises locales de distribution) et une vingtaine de fournisseurs alternatifs. Ces fournisseurs présents localement ou régionalement sur le territoire proposent des offres à un ou plusieurs segments de clientèle.

¹¹ Mis en ligne en 2008, le moteur de recherche est construit à partir des renseignements donnés volontairement par les fournisseurs. Le site internet energie-info.fr est développé par le Médiateur national de l'énergie, en collaboration avec la CRE, la DGCCRF et la DGEC.

¹² Lors de l'inscription d'un fournisseur dans le moteur de recherche, le fournisseur doit indiquer pour chaque segment de clientèle les communes pour lesquelles il propose ses offres. Cette condition de déploiement géographique n'est pas appliquée pour les fournisseurs de sites non résidentiels transport.

4. ANALYSE EN DYNAMIQUE

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

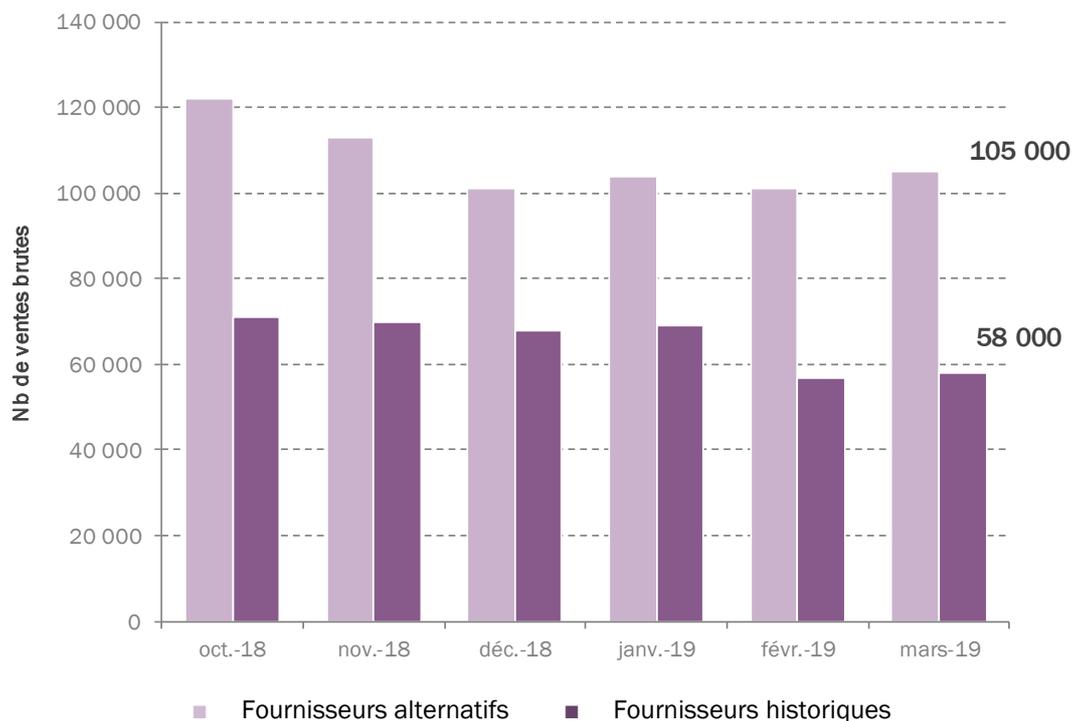
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	T1 2019	T4 2018	T1 2019	T4 2018
Ventes brutes totales	494 000	545 000	45 000	27 000
▶ Fournisseurs historiques	183 000	209 000	20 000	11 000
▶ Fournisseurs alternatifs	311 000	336 000	25 000	16 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	63 %	61,7 %	55,6 %	59,3 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRD – Analyse : CRE

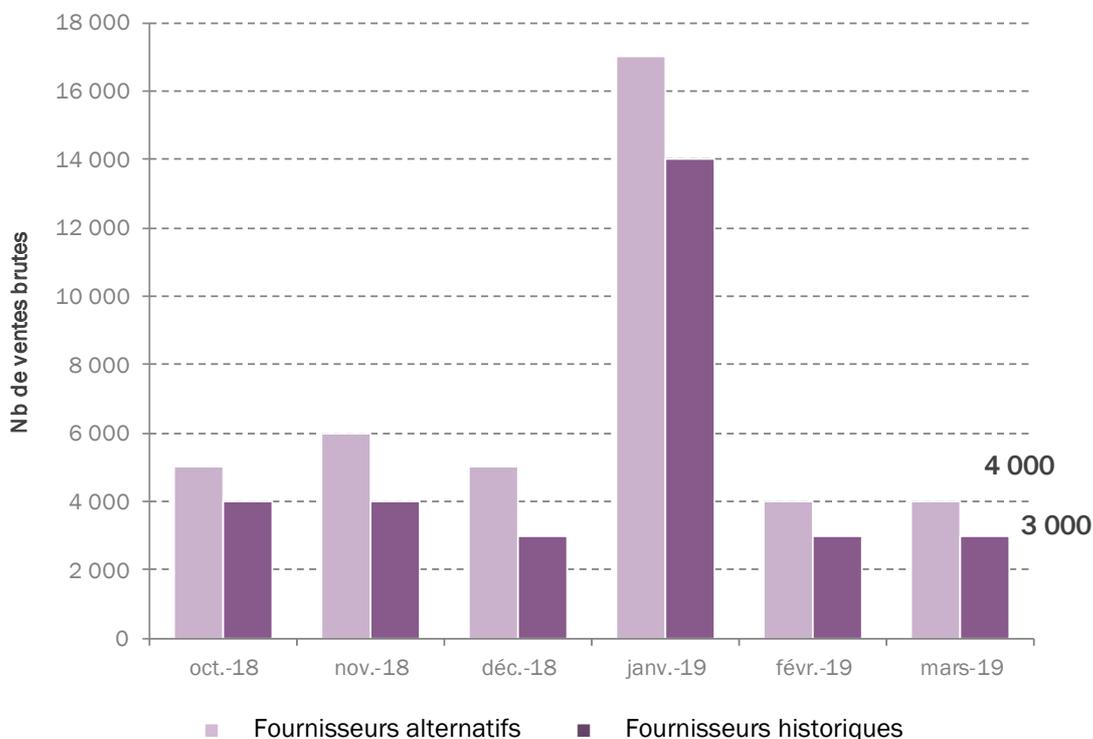
4.2. Ventes brutes des trimestres écoulés

Figure 33 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel



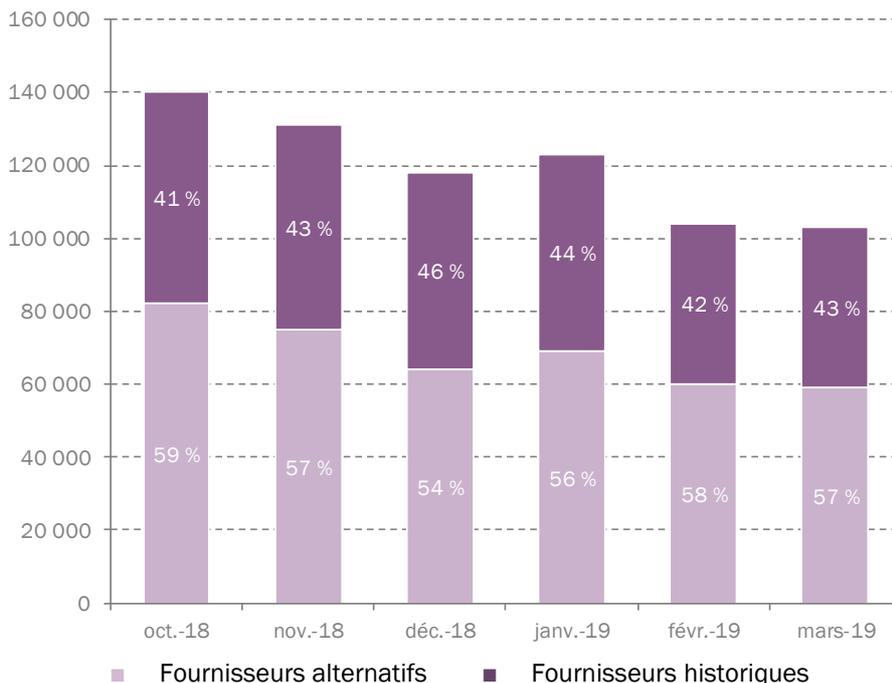
Sources : GRD – Analyse : CRE

Figure 34 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel



Sources : GRD – Analyse : CRE

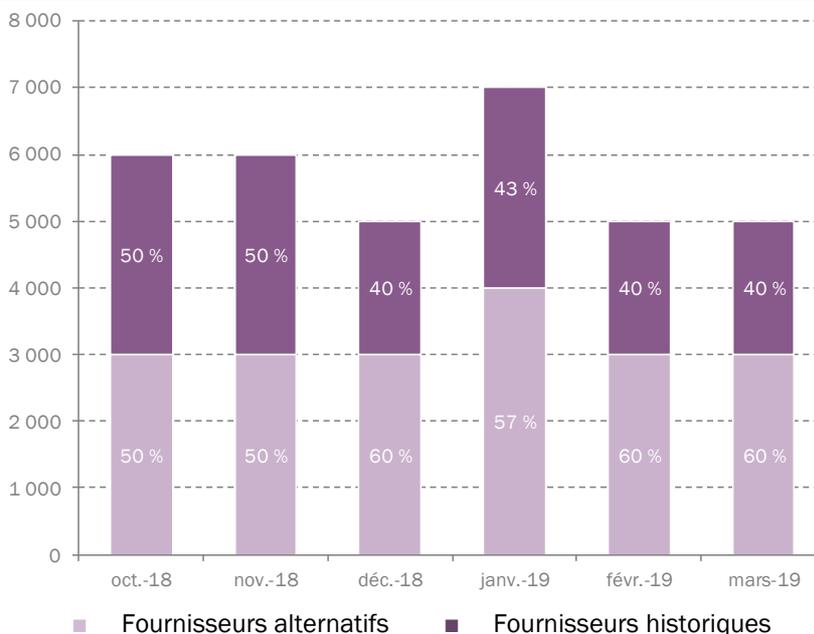
Figure 35 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel



Sources : GRD – Analyse : CRE

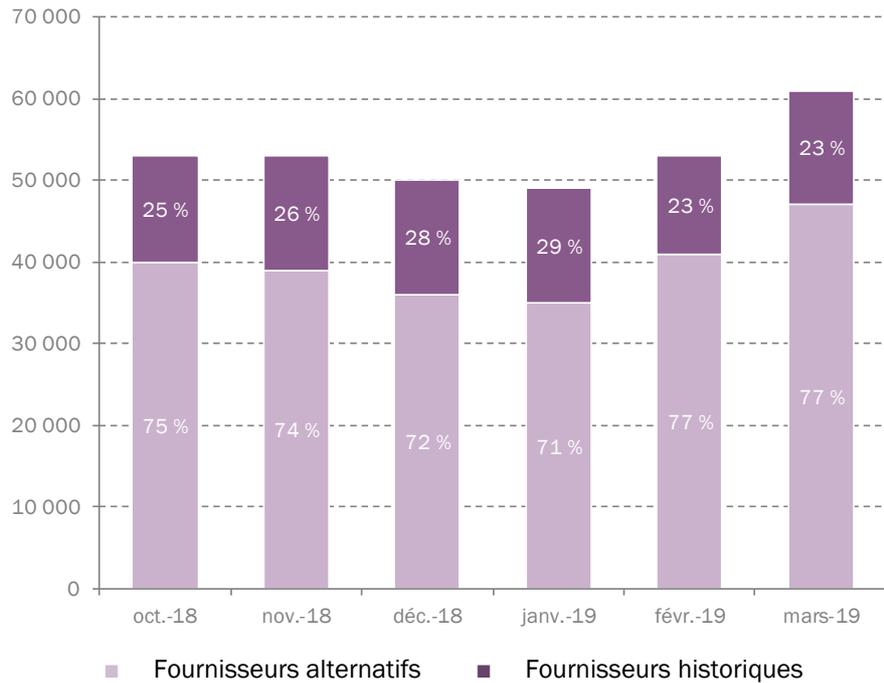
Exemple de lecture : Au cours du premier trimestre 2019, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 57% des 347 000 mises en service effectuées.

Figure 36 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel



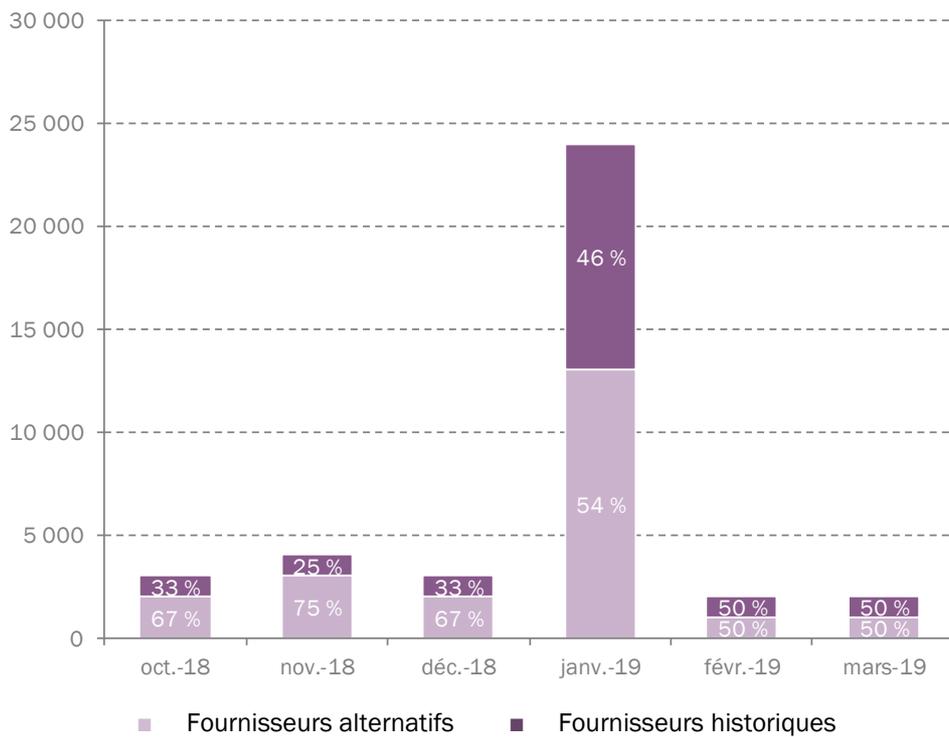
Sources : GRD – Analyse : CRE

Figure 37 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel



Sources : GRD – Analyse : CRE

Figure 38 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

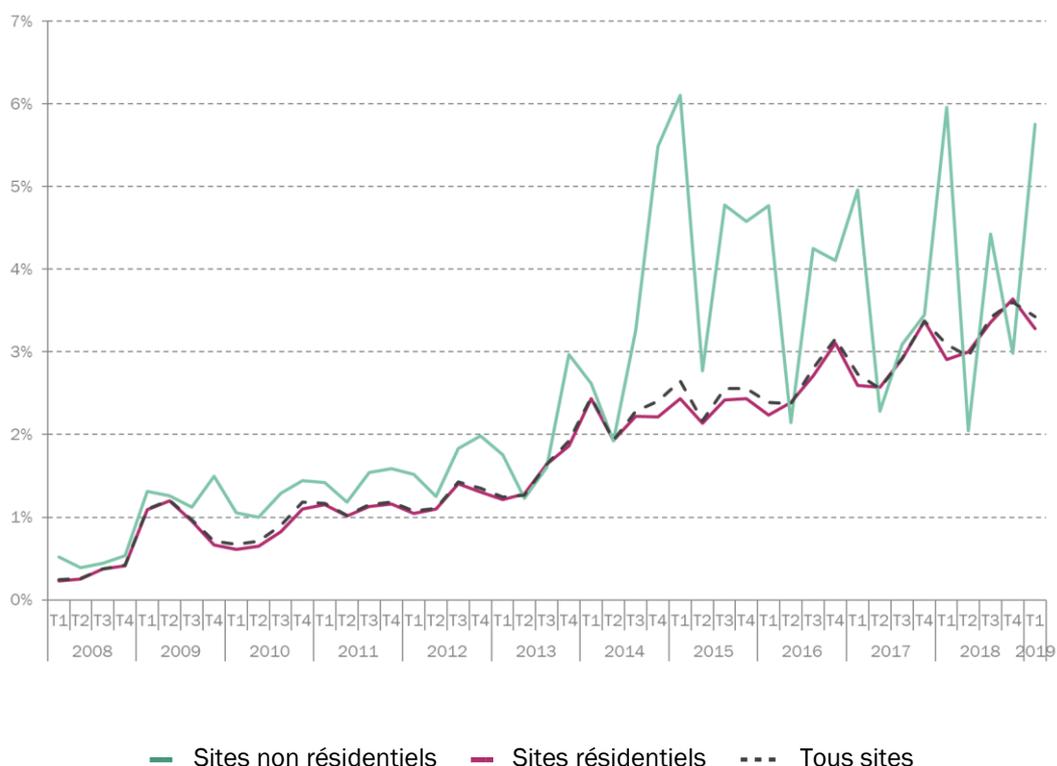
4.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un switch est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de switch est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services des fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 39 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : GRDF – Analyse : CRE

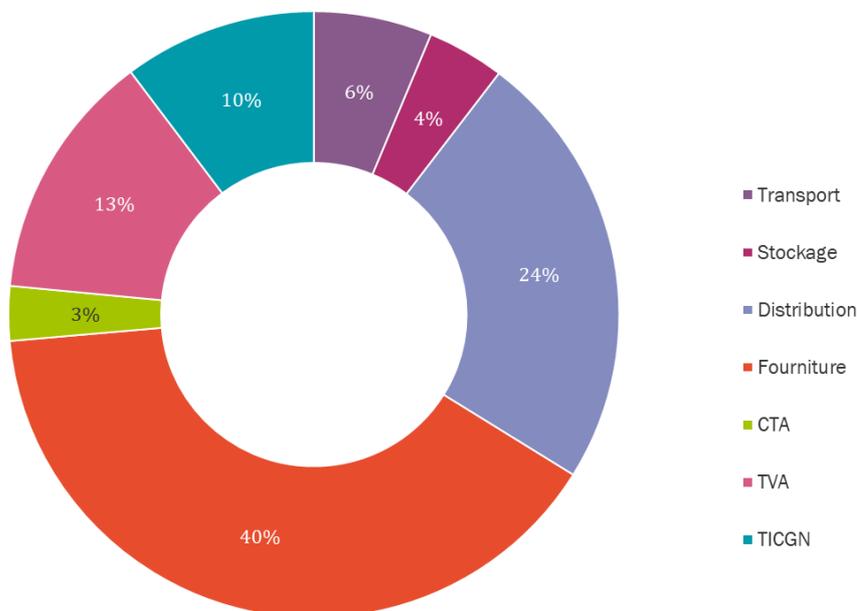
Exemple de lecture : au cours du 1^{er} trimestre 2019, 3,3 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL

5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'ENGIE

Figure 40 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 31 mars 2019



Source : ENGIE – Analyse : CRE

Définitions

Transport, stockage et distribution : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation supportés par ENGIE

CTA : la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

TVA : La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de :

5,5 % sur la part fixe (y compris la CTA) ;

20,0 % sur la part proportionnelle.

TICGN : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1er avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1er janvier 2016. Depuis le 1er janvier 2018, elle s'élève à 8,45 €/MWh (elle était de 5,88€/MWh en 2017).

5.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE en euros constants 2015 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique.

Entre janvier 2008 et mars 2019, les tarifs réglementés de vente en distribution publique ont augmenté de 12 € en euros constants 2019.

Figure 41 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2019 par mégawattheure

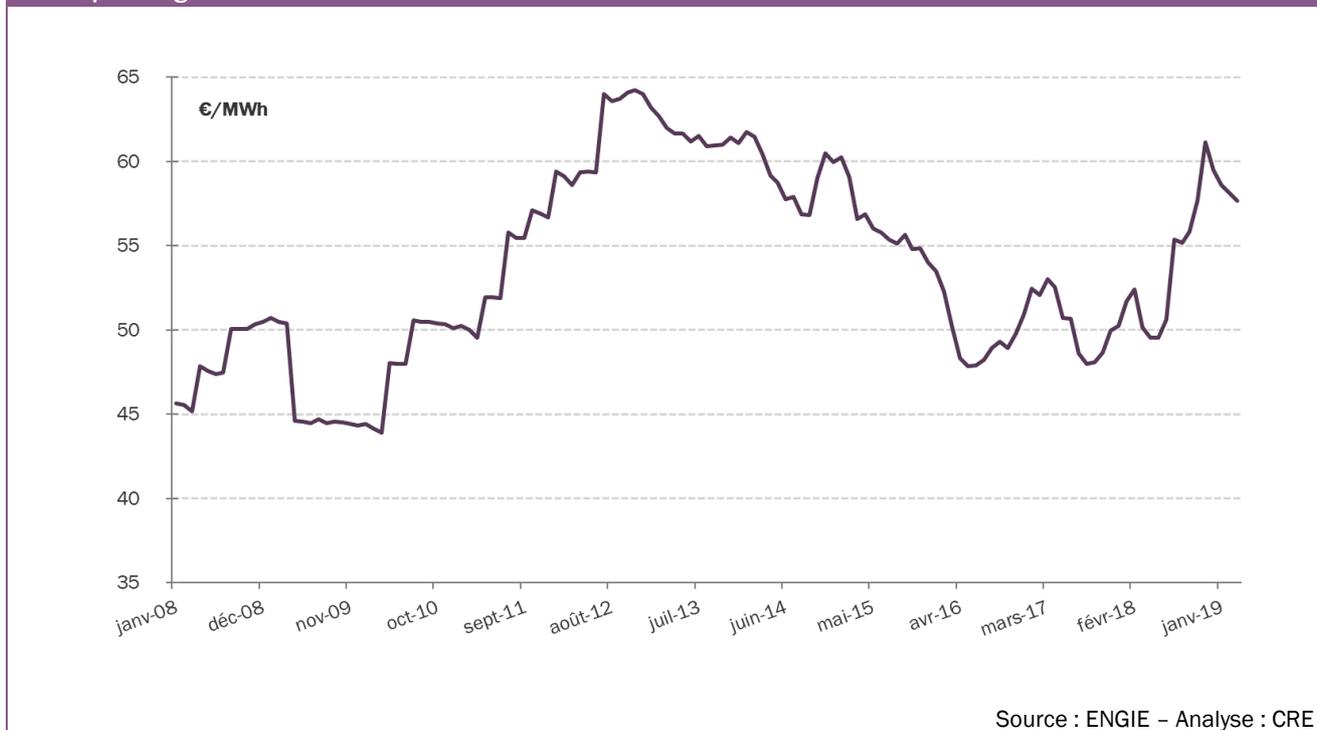


Tableau 10 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique

Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique
jan-13	-1,8 %	juil-14	-0,1 %	déc-16	+2,6 %
fév-13	-0,5 %	août-14	-1,3 %	jan-17	+2,3 %
mar-13	-0,3 %	sep-14	-0,4 %	fév-17	-0,6 %
juin-13	-0,6 %	oct-14	+3,9 %	mar-17	+2,6 %
juil-13	+0,2 %	déc-14	-0,8 %	avr-17	-0,7 %
août-13	-0,5 %	jan-15	-0,6 %	mai-17	-3,3 %
sept-13	-0,2 %	fév-15	-1,3 %	juin-17	0,0 %
nov-13	+0,6 %	mar-15	-3,5 %	juil-17	-4,3 %
déc-13	-0,1 %	avr-15	+0,6 %	août-17	-0,8 %
jan-14	+0,4 %	mai-15	-1,2 %	sep-17	0,0 %
fév-14	+0,2 %	juin-15	-0,6 %	oct-17	+1,2 %
mar-14	-1,2 %	juil-15	-1,3 %	nov-17	+2,6 %
avr-14	-2,1 %	août-15	0,0 %	déc-17	+1,0 %
jan-13	-1,8 %	sep-15	+0,5 %	jan-18	+2,3 %
fév-13	-0,5 %	oct-15	-1,4 %	fév-18	+1,3 %
mar-13	-0,3 %	nov-15	-0,1 %	mar-18	-3,0 %
juin-13	-0,6 %	déc-15	-1,3 %	avr-18	-1,1 %
juil-13	+0,2 %	jan-16	-2,0 %	mai-18	+0,4 %
août-13	-0,5 %	fév-16	-1,9 %	juin-18	+2,1 %
sept-13	-0,2 %	mar-16	-3,2 %	juil-18	+9,2 %
nov-13	+0,6 %	avr-16	-3,7 %	août-18	+0,2 %
déc-13	-0,1 %	mai-16	-0,6 %	sept-18	+0,9 %
jan-14	+0,4 %	juin-16	0,0 %	oct-18	+3,3 %
fév-14	+0,2 %	juil-16	+0,4 %	nov-18	+5,8 %
mar-14	-1,2 %	août-16	+2,0 %	déc-18	-2,4 %
avr-14	-2,1 %	sep-16	+0,4 %	jan-19	-1,9 %
mai-14	-0,8 %	oct-16	-0,8 %	fév-19	-0,8 %
juin-14	-1,7 %	nov-16	+1,6 %	mar-19	0,0 %

* Suite à des décisions du Conseil d'État annulant les arrêtés du 27 juin 2011, du 18 juillet 2012 et du 26 septembre 2012 relatifs aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, les barèmes en vigueur pendant ces périodes ont été modifiés rétroactivement par de nouveaux arrêtés pris par les ministres en charge de l'énergie et de l'économie en 2013.

Source : CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente

Les graphiques suivants donnent, à chaque date d'évolution tarifaire, la facture annuelle résultant des tarifs en vigueur pour deux clients type : un client type au tarif Base d'ENGIE avec une consommation annuelle de 750 kWh (usage cuisson), et un client type au tarif B1 (niveau 2) avec une consommation annuelle de 17 000 kWh (usage chauffage).

La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CTA, la TVA et la TICGN.

Figure 42 : Évolution de la facture de gaz pour un client type Base (usage cuisson)

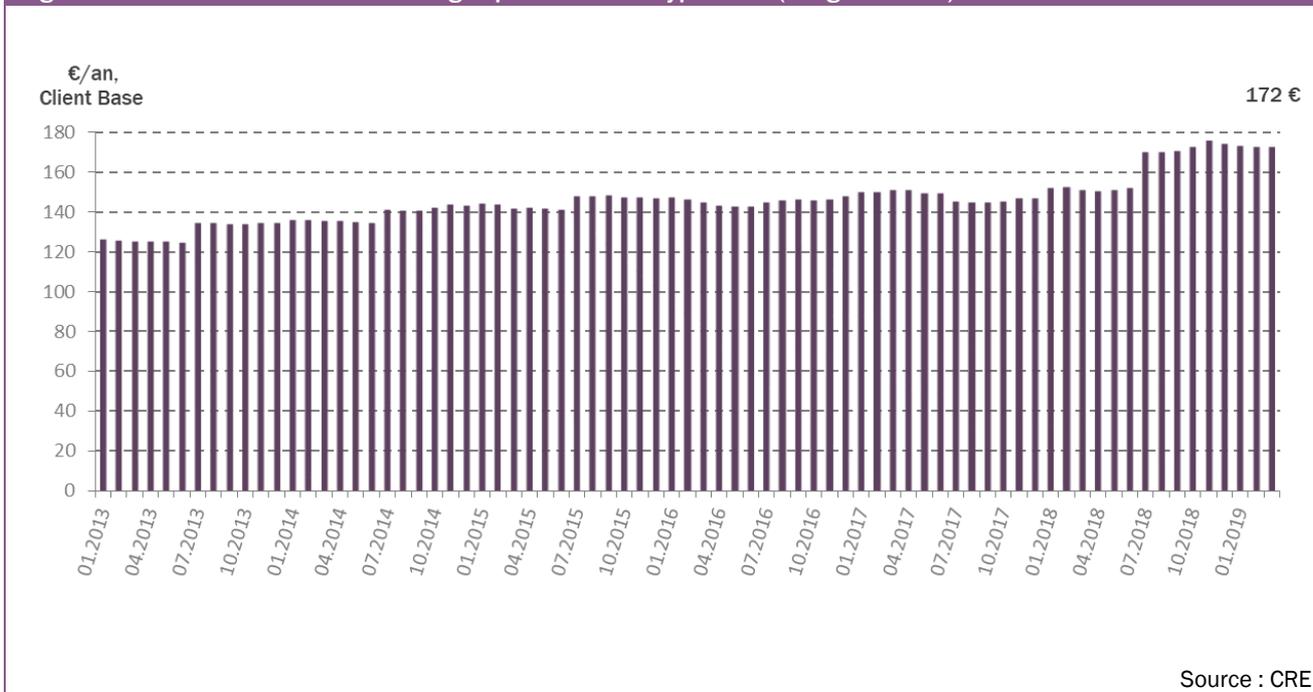
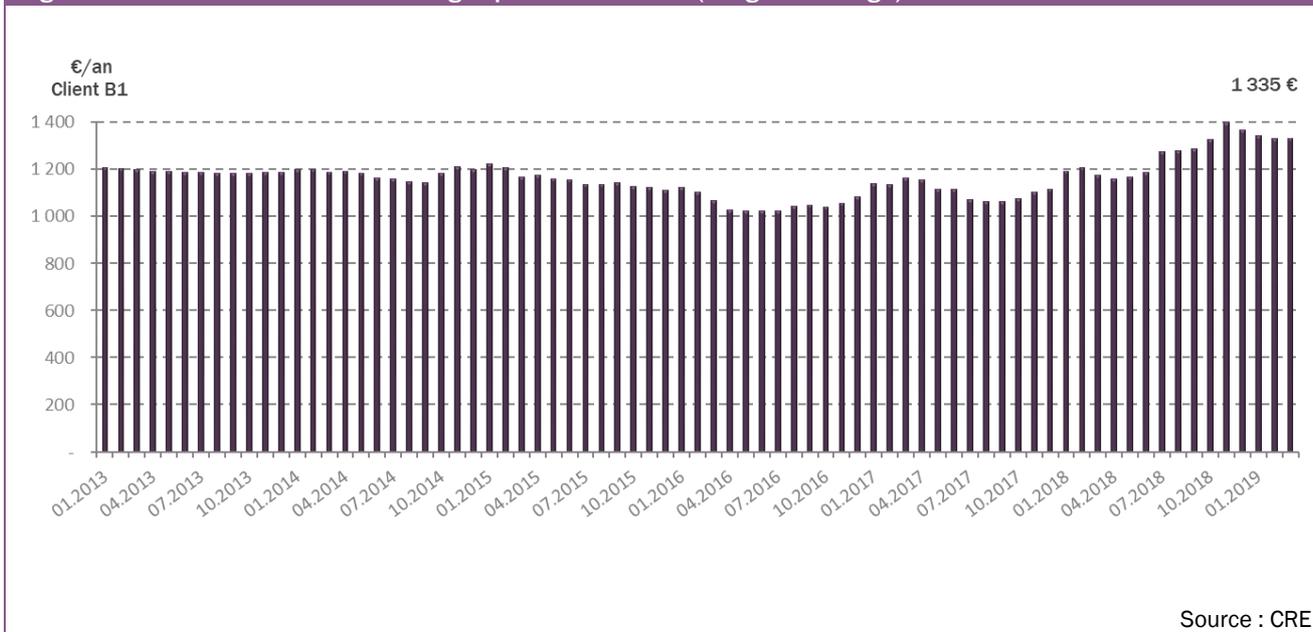


Figure 43 : Évolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage)



5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable. Les offres à prix variable peuvent être indexées sur les tarifs réglementés de vente ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur.

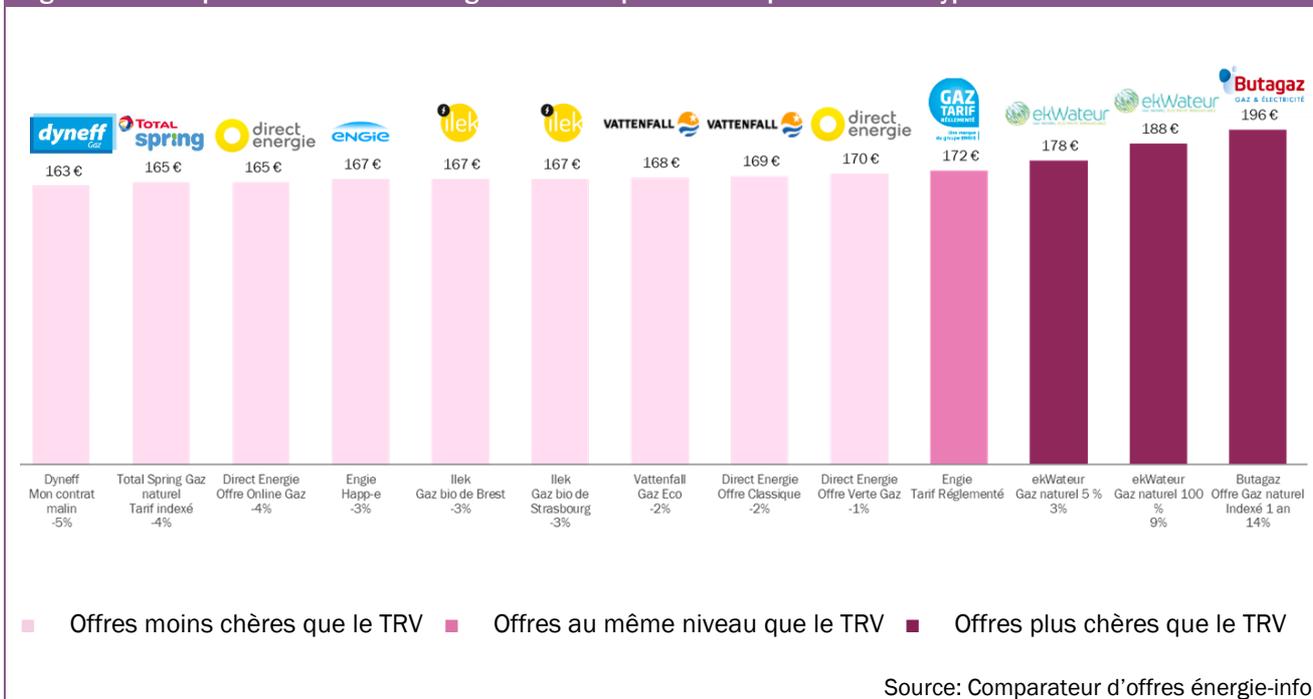
Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 31 mars 2019 pour deux types de clients situés à Paris :

- un client-type « Cuisine » avec une consommation de 750 kWh/an ;
- un client-type « Chauffage » avec une consommation de 17 000 kWh/an.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

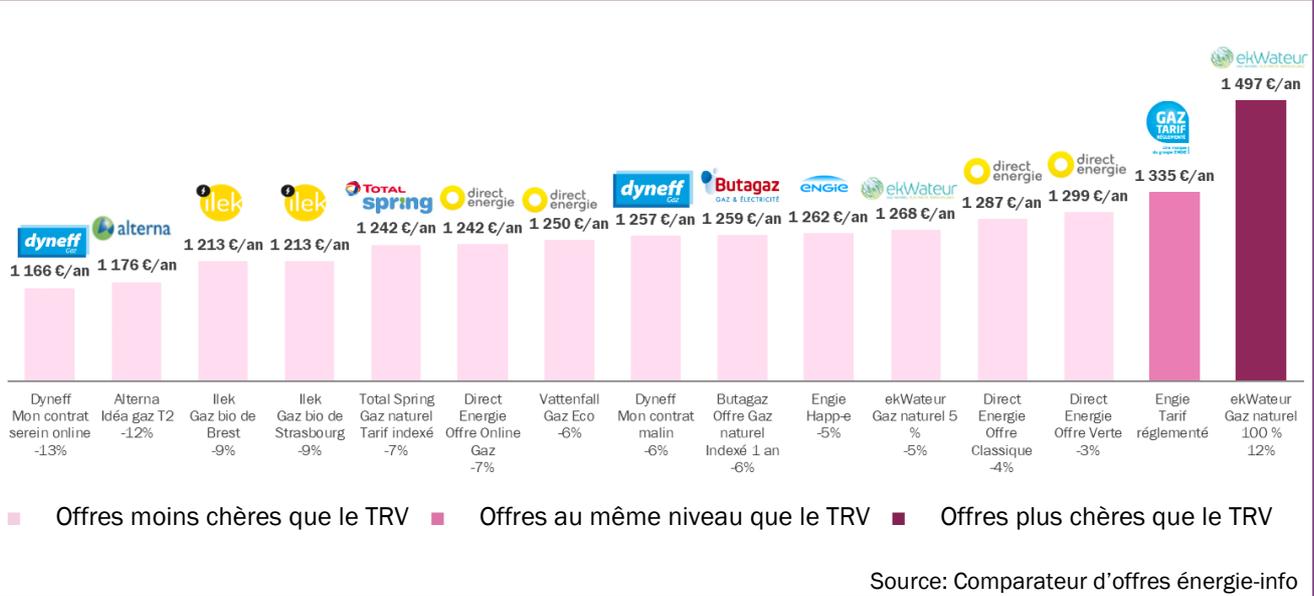
Offres à prix variable

Figure 44 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »



Exemple de lecture : L'offre GAZ Base proposée par Dyneff au 31 mars 2019 est 5 % inférieure au tarif réglementé de vente.

Figure 45 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »



Offres à prix fixe

Figure 46 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »

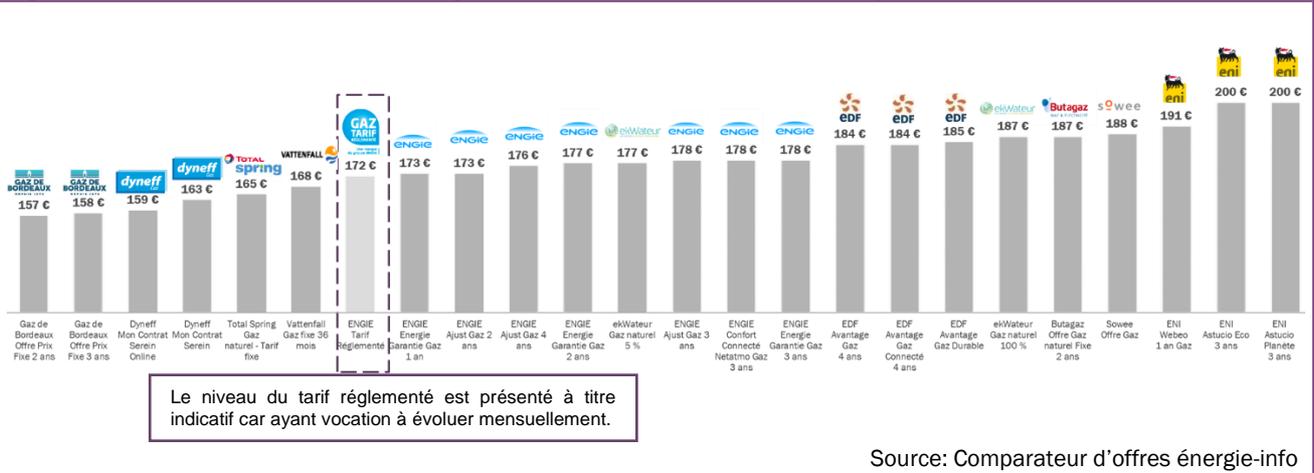
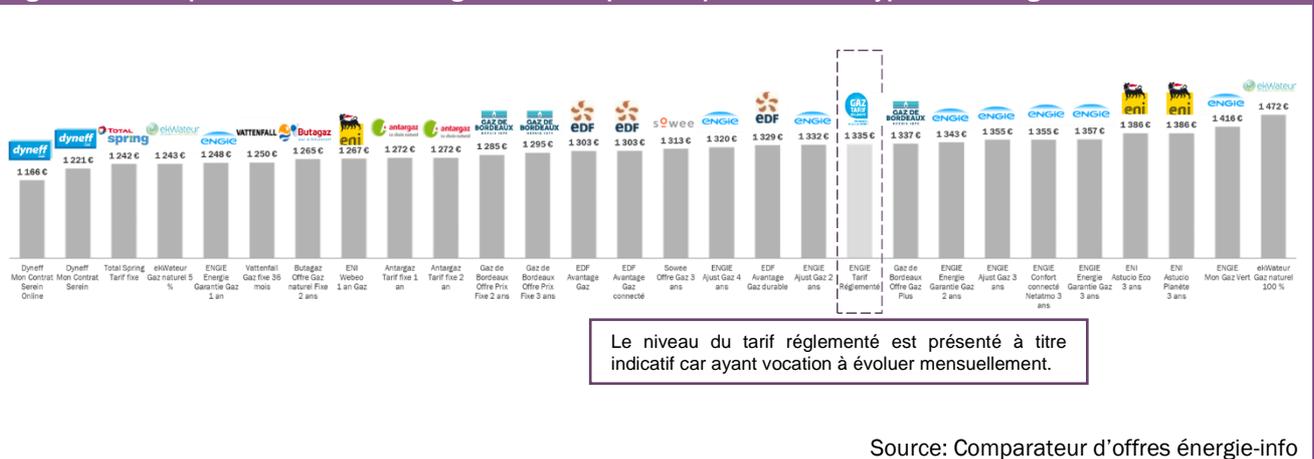


Figure 47 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »



GLOSSAIRE

GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Mise en service : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Nombre de sites : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site en offre de marché : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

Ventes brutes mensuelles : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé)
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

Segments du marché de détail : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.

- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zones non interconnectées (ZNI) : zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent ENGIE (ex GDF Suez), Total Energie Gaz et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

Consommation : la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation réalisée de l'année précédente. La consommation annualisée des sites distribution correspond à la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour chaque année au 1er avril.

Nombre de sites : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

Point d'échange de gaz – PEG : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

Segments de marché : le marché est divisé en 3 segments :

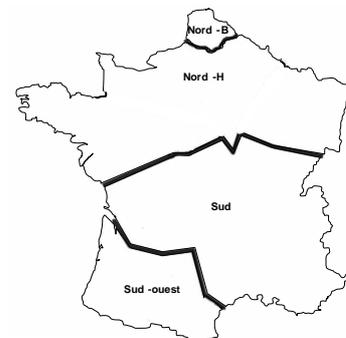
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zone d'équilibrage : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

Zone Nord-B/Nord-H : la zone d'équilibrage Nord-B est alimentée en gaz-B, qui provient essentiellement des Pays-Bas et qui se distingue par sa teneur plus élevée en azote (B pour "Bas pouvoir calorifique"). La zone d'équilibrage Nord-H est alimentée en gaz-H, qui est identique au gaz distribué sur le reste du territoire et qualifié de gaz-H pour "Haut pouvoir calorifique". Contractuellement, les anciennes zones Nord H et Nord B ont fusionné au 1^{er} avril 2013.

Zone Sud/Sud-Ouest : Depuis le 1er avril 2015, les places de marché PEG Sud et TIGF ont fusionné conduisant à la création d'une place de marché commune : le TRS (Trading Region South). Il ne subsiste donc aujourd'hui qu'un seul point d'échange (le TRS) mais les deux zones d'équilibrage restent distinctes.



INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité	7
Figure 2 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	9
Figure 3 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	9
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 31 mars 2019	10
Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 mars 2019	10
Figure 6 : Indice HHI par segment de marché	11
Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur	12
Figure 8 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel	16
Figure 9 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel	17
Figure 10 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel	17
Figure 11 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	18
Figure 12 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel	18
Figure 13 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	19
Figure 14 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	20
Figure 15 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 mars 2019	21
Figure 16 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2016	22
Figure 17 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA	23
Figure 18 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA	23
Figure 19 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base	24
Figure 20 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base	24
Figure 21 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	25
Figure 22 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	25
Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base	26
Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base	26
Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC	27
Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC	27
Figure 27 : Typologie des sites en gaz naturel	29
Figure 28 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	31
Figure 29 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	31
Figure 30 : Répartition des sites par type d'offre au 31 mars 2019	32
Figure 31 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 mars 2019	32
Figure 32 : Indice HHI par segment de marché	33
Figure 33 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel	38
Figure 34 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel	38
Figure 35 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel	39
Figure 36 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel	39
Figure 37 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel	40
Figure 38 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel	40

Figure 39 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle.....	41
Figure 40 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE pour un client moyen en distribution publique, au 31 mars 2019	42
Figure 41 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2019 par mégawattheure	43
Figure 42 : Évolution de la facture de gaz pour un client type Base (usage cuisson).....	45
Figure 43 : Évolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage)	45
Figure 44 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »	46
Figure 45 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »	47
Figure 46 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »	47
Figure 47 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »	47

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites	8
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée	8
Tableau 3 : Liste des fournisseurs nationaux d'électricité enregistrés sur le site energie-info et actifs au 31 mars 2019.....	13
Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	16
Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité par couleur	22
Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites	30
Tableau 7 : Synthèse en consommation annualisée	30
Tableau 8 : Liste des fournisseurs nationaux de gaz naturel enregistrés sur le site energie-info et actifs au 31 mars 2019	34
Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	37
Tableau 10 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique.....	44

